

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Rapport d'activité 2023

**SAUVONS !
L'EAU !**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mars 2024

Présidente :

Fabienne Buccio

Vice-présidents :

Pascal Bonnetain, Claude Roustan.

Collectivités territoriales :

Bénédicte Martin, Bruno Forel, Bérengère Noguier, Pascal Bonnetain, Christophe Lime, Annick Cressens, Anne Groperrin, Perrine Prigent, Gilles D'Ettore, Antoine Orsini, Hervé Paul, Didier Réault.

État et ses établissements publics :

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, le commissaire à l'aménagement des Alpes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes, la secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice générale du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, le directeur interrégional de la Mer Méditerranée, le directeur général des voies navigables de France, le directeur général de l'office français de la biodiversité, le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Préfet de Corse.

Personne qualifiée du comité de bassin Rhône-Méditerranée :

Stéphanie Marco

Représentant du collège des usagers et des personnes compétentes du comité de bassin de Corse :

Henri Politi

Usagers non-économiques :

Jean-Louis Faure, Claude Roustan, Françoise Colard, Frédérique Lorenzi, Michel Delmas.

Usagers économiques :

François Lavrut, Nicolas Perrin, Patrick Jeambar, Marie-Hélène Enrici, Véronique Guiseppin.

Représentants du personnel de l'agence :

Anahi Barrera (titulaire), Vincent Porteret (suppléant).

Édité en mars 2024

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Photo en couverture: Marais de Lavours (01) - Daniel Gillet.

ÉDITO	p.3
■ 2023, EN CHIFFRES	p.4
TEMPS FORTS	p.6
■ LES AIDES	p.8
Adaptation au changement climatique	p.10
Gestion quantitative	p.12
Qualité et richesse des milieux aquatiques	p.14
Reconquête de la biodiversité	p.16
Participation citoyenne	p.17
Protection des eaux littorales	p.18
Réduction des pollutions domestiques	p.20
Gestion des eaux pluviales	p.22
Gestion des services d'eau potable	p.23
Soutien aux territoires les plus fragiles	p.24
Réduction des pollutions agricoles	p.26
Réduction des pollutions industrielles	p.28
Fleuve Rhône	p.30
Bassin de Corse	p.32
■ LES REDEVANCES	p.34
Une justice fiscale étroitement contrôlée	p.35
■ LA PLANIFICATION - LA GOUVERNANCE LOCALE	p.38
De nouveaux SAGE en émergence	p.39
■ LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.42
Une année dense en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement	p.43
■ LA CONNAISSANCE	p.45
Surveillance de la qualité de l'eau : la connaissance progresse	p.46
■ LA SENSIBILISATION	p.49
Informier, mobiliser, rendre visibles les actions et les résultats	p.50
■ LES MOYENS	p.52
Les ODD au coeur de notre organisation	p.53
Réalisation du budget	p.54
Organigramme des Directions et Services	p.55

ÉDITO



Fabienne Buccio,
Préfète coordonnatrice du
bassin Rhône-Méditerranée,
Présidente du Conseil
d'administration de l'agence de
l'eau Rhône Méditerranée Corse

Sécheresses intenses l'été, qui s'étirent jusqu'à l'hiver, inondations brutales qui dévastent nos vallées... Les réalités du changement climatique sont particulièrement tangibles, notamment sur nos territoires montagneux et méditerranéens. L'heure est à la mise en mouvement de tous pour s'adapter. C'est le cap donné par le Président de la République fin mars 2023 avec le Plan eau. Sa déclinaison territoriale est de notre responsabilité et je tiens à saluer la forte réactivité de l'agence de l'eau pour y contribuer. Dès début 2023, elle a lancé trois appels à projets afin d'aider les territoires à s'adapter, les collectivités à sécuriser leur alimentation en eau potable, et les acteurs économiques à développer la sobriété. En 2023 aussi, l'agence a participé à la mise en œuvre du Fonds vert agissant à l'échelle de ses bassins comme opérateur, notamment pour les actions liées à la stratégie nationale biodiversité 2030. Son conseil d'administration a par ailleurs adopté fin 2023 une révision du 11^e programme, pour augmenter la capacité financière de l'agence de 65 millions d'euros pour l'année 2024, et permettre ainsi d'accompagner la mise en œuvre des priorités du Plan eau.

Les moyens sont là, la stratégie aussi. Le bassin Rhône-Méditerranée dispose en effet d'un nouveau Plan d'adaptation au changement climatique, adopté le 8 décembre par son Comité de bassin, qui fournit les solutions d'adaptation en fonction de la vulnérabilité de chaque territoire.

Les défis sont immenses, mais nous sommes armés pour y répondre grâce à une mobilisation collective !

Je remercie vivement Laurent Roy qui a quitté fin septembre dernier ses fonctions de directeur général de l'agence de l'eau. Son implication a été totale dans tous les dossiers qu'il a portés pendant 8 ans, pour accompagner les acteurs des territoires à mieux gérer l'eau et à préserver nos milieux aquatiques.

Enfin, je souhaite la bienvenue à Nicolas Mourlon, nouveau directeur général de l'agence de l'eau, sur lequel je sais pouvoir compter pour relever les défis qui sont devant nous.



Nicolas Mourlon,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Je me réjouis de reprendre le flambeau de la direction de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de poursuivre avec ses équipes, les actions entamées par mon prédécesseur, Laurent Roy.

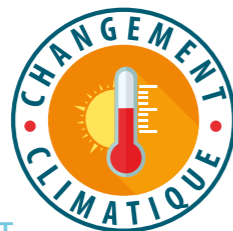
En 2023, l'agence a une nouvelle fois mobilisé la quasi-totalité de sa capacité financière au service de la gestion équilibrée de la ressource en eau aux côtés des acteurs des territoires. 60 % des aides accordées vise en particulier à faire face aux conséquences du changement climatique. Sur les territoires, ce soutien s'est notamment traduit par des opérations ambitieuses pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières, des projets de désimperméabilisation des sols et des travaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable des territoires fragilisés sur cet enjeu ainsi que pour accompagner les industriels à économiser l'eau. À un an du bilan du 11^e programme d'interventions 2019-2024, la trajectoire pour atteindre les caps fixés il y a 5 ans est à notre portée.

2024 sera par ailleurs une année de déploiement du Plan eau sur nos territoires pour lequel l'agence dispose de moyens renforcés à hauteur de 65 millions d'euros. Ce sera également l'année de finalisation du 12^e programme d'interventions 2025-2030 et de mise en place de la réforme des redevances, deux chantiers majeurs pour soutenir avec ambition les enjeux de la politique publique de l'eau et relever avec les acteurs des territoires le défi de la gestion équilibrée de la ressource dans le contexte du changement climatique.

2023, EN CHIFFRES

60%

C'EST LA PART DES AIDES DE L'AGENCE MOBILISÉES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2023.



324 km de cours d'eau restaurés depuis 2019

L'objectif de 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024 est dépassé. Un résultat encourageant pour répondre aux enjeux de bon état car des rivières redevenues naturelles sont plus en mesure de supporter les impacts du changement climatique.



69

PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) ADOPTÉS FIN 2023,

sur un total de 72 territoires ciblés. Quasiment tous les territoires ciblés déficitaires sont couverts.

6,7 Mm³

DE NOUVELLES ÉCONOMIES D'EAU ET DE VOLUMES SUBSTITUÉS EN 2023, un résultat en baisse. Avec 1,1 Mm³ économisés, la Corse en revanche dépasse largement l'objectif de 200 000 m³ sur l'île.



34 PROJETS en faveur de la reconquête de la biodiversité

financés par l'agence de l'eau dans le cadre de son appel à projets 2023.



154



opérations financées

pour désimpermeabiliser les sols. À la clé, c'est moins de pollution vers les rivières par temps de pluie, une solution pour recharger les nappes et rafraîchir les villes.

38 SAGE approuvés

au total fin 2023 sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse et 3 en cours d'élaboration.



98%

DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2023.

11

événements

(colloque « eau et changement climatique », journées techniques eau et agriculture, journée Méditerranée, séminaire sur les eaux souterraines...) organisés par l'agence en 2023.



60

PROJETS SOLIDAIRES

soutenus par l'agence en 2023 pour développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays du sud, pour 20 pays bénéficiaires.



2023, LES TEMPS FORTS

30 mars

Annonce du Plan eau par le Président de la République, à Savines-le-Lac



Présenté fin mars par le Président de la République à Savines-le-Lac, sur le bassin Rhône-Méditerranée, le plan gouvernemental sur l'eau apporte une réponse concrète aux enjeux d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique, mis en évidence par les sécheresses de 2022 et de 2023, en déclinant cinquante-trois mesures orientées en priorité vers la sobriété et l'économie de la ressource. Les objectifs fixés sont ambitieux, avec en particulier une réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030. Un autre enjeu est

de restaurer les fonctionnalités écologiques pour aider la nature à nous aider à dépolluer et à réguler les cycles hydrologiques, grâce aux zones humides, aux haies ou à l'enherbement, pour améliorer le stockage de l'eau dans les sols. Ce plan, dont les premières mesures ont démarré dès 2023, acte aussi une augmentation des capacités d'intervention des agences de l'eau de 475 millions d'euros supplémentaires par an, ce qui permet d'intensifier dès 2024 leur action sur les territoires.

20 septembre

Les agences de l'eau mobilisées face à la crise de l'eau à Mayotte

En 2023, avec une saison des pluies la plus sèche enregistrée depuis 1997, le département français de Mayotte a subi de plein fouet l'impact du changement climatique et a dû faire face à une grave crise de disponibilité et d'accès à la ressource en eau. Le rétablissement d'un service de l'eau potable régulier et de qualité étant une priorité pour l'État à Mayotte, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a mobilisé les agences de l'eau. En réponse, neuf experts sur les enjeux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux naturels sont intervenus en soutien aux services de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte, pour établir un diagnostic de la situation, proposer une priorisation des solutions à mettre en œuvre dans l'urgence et envisager à long terme une amélioration de la résilience du territoire, en collaboration avec les autorités locales.



Octobre 2023: plus que 15 jours de stockage d'eau dans la retenue de Dzoumogné (Mayotte)

26 octobre

500 Millions d'euros pour l'axe Rhône-Saône



Le nouveau contrat de plan interrégional État-Régions 2021-2027 pour l'axe Rhône-Saône qui réunit les 4 régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie,

l'Etat, l'agence de l'eau, VNF, CNR, EDF et la Commission européenne est lancé officiellement à Saint-Jean-de-Losne, en présence de Fabienne Buccio, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes et coordonnatrice de l'axe Méditerranée Rhône Saône. Visant à réduire les inondations, développer le transport fluvial et restaurer la biodiversité et la qualité de l'eau, le plan Rhône-Saône engagera 500 M€ d'investissement, dont 125 M€ pour le volet eau et biodiversité financé à hauteur de 55 M€ par l'agence de l'eau.

8 décembre

Rhône-Méditerranée: le nouveau Plan de bassin d'adaptation au changement climatique adopté

Réuni à Avignon sous la présidence de Martial Saddier, président du Conseil départemental de Haute-Savoie, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté son nouveau Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), le 8 décembre 2023. Ce plan donne une trajectoire pour les 7 ans à venir pour agir plus vite et plus fort dans le domaine de l'eau face à l'urgence climatique et porte deux innovations majeures: des diagnostics de vulnérabilité pour construire des stratégies locales et 30 défis à relever collectivement d'ici 2030. (Lire page 10)



LES AIDES

Le Taravo en Corse

Porté par les annonces du Plan eau d'une part et la réalité des impacts du dérèglement climatique sur les territoires d'autre part, **le soutien de l'agence en matière d'adaptation au changement climatique a été fortement renforcé en 2023. 60 % des aides⁽¹⁾ accordées par l'agence ont contribué à cet enjeu avec, en tête, des opérations soutenant la renaturation des rivières.** La désimperméabilisation des sols sur les espaces urbains est aussi en pleine expansion, boostée par les crédits du Fonds vert, gérés par l'agence sur un certain nombre de régions.

Les collectivités ont aussi répondu massivement à l'appel à projets que l'agence a lancé pour **sécuriser l'alimentation en eau potable**, notamment dans les territoires ayant connu des ruptures d'alimentation en eau potable lors de la sécheresse 2022. On note également en 2023 l'émergence d'études pour la réutilisation des eaux usées traitées.

Le tissu industriel aussi s'est montré plus réceptif aux possibilités d'économies d'eau dans les process, prenant conscience du fort impact des tensions sur la ressource sur les activités de production. Dans le domaine agricole, les projets d'économies d'eau se sont en revanche faits plus rares en 2023, alors qu'ils avaient représenté la majorité des économies d'eau réalisées ces dernières années.

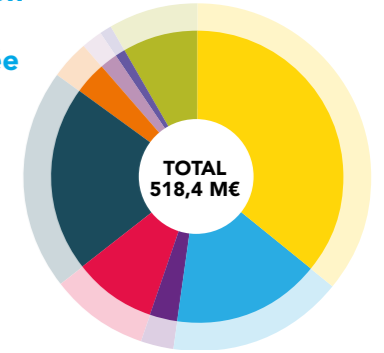
Sur le plan de la réduction des pollutions, **l'agence a soutenu l'émergence de filières agricoles à bas niveaux d'intrants** grâce à un appel à projets qui a permis de financer des opérations en grandes cultures mais aussi de nouvelles filières issues de cultures telles que le miscanthus, le chanvre ou encore la pistache. Sur les territoires urbains, la gestion des eaux pluviales, qui répond à l'objectif de réduction des pollutions, est tirée par l'intérêt pour le verdissement des villes. Mais globalement, la dynamique pour réduire les pollutions accuse un fléchissement, notamment dans le secteur industriel où la priorité des investissements s'est déportée en 2023 sur les opérations visant à économiser l'eau.

Pourtant la préservation de la qualité de l'eau reste un enjeu de premier ordre, d'autant plus dans un contexte de dérèglement climatique qui accroît l'impact des pressions humaines sur les milieux aquatiques en tension.

Au global en 2023, l'agence a accordé 518 M€ d'aides (dont 48,6 M€ de primes pour épuration), **mobilisant la totalité de sa capacité financière** et des crédits accordés par l'État dans le cadre du Fonds vert (29 M€ pour les mesures de la stratégie nationale biodiversité et 14 M€ pour les mesures de renaturation des villes et des villages).

(1) hors primes et incluant les crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

Répartition des aides sur l'année 2023*



- 186,4 M€**
Pollution domestique (assainissement, gestion du temps de pluie + primes)
- 85,5 M€**
Milieux aquatiques
- 14,9 M€**
Pollutions diffuses - Protection de la ressource en eau
- 47,8 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- 106,1 M€ ****
Eau potable (principalement en zones de revitalisation rurale)
- 20 M€**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- 10 M€**
Pollutions industrielles
- 4,7 M€**
Animation et gestion locale
- 43 M€**
Fonds vert

* Montant des engagements (subventions, avances et primes) pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse hors dépenses de fonctionnement et financements des opérateurs de la biodiversité : OFB et parcs nationaux. Incluent 43 M€ au titre du Fonds vert et 12,50 M€ au titre de la rénovation des canalisations d'eau potable.

**N'incluent pas les travaux pour des économies d'eau sur les réseaux d'eau potable sur les territoires déficitaires, intégrés dans l'enjeu « gestion quantitative ».

UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR AGIR PLUS VITE, PLUS FORT FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Premier en France à se doter d'un Plan de bassin d'adaptation au changement climatique dès 2014, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a révisé ce document stratégique afin d'accélérer l'action pour préserver les ressources en eau. Ce plan donne une trajectoire pour les 7 ans à venir pour agir plus vite et plus fort dans le domaine de l'eau face à l'urgence climatique. Il s'inscrit dans le cadre du Plan eau qui vise une réduction de 10 % des prélèvements en eau d'ici 2030 et mobilise tous les acteurs de l'eau, collectivités, agriculteurs, industriels, mais aussi les particuliers, afin de répartir l'effort collectif de réduction des prélèvements en eau.



stratégies d'adaptation locales et de viser les actions les plus efficaces à mettre en œuvre selon le profil de vulnérabilité de leur territoire.

Le plan fournit également par enjeu un panier de solutions telles que l'organisation du partage de l'eau, la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau, l'infiltration de l'eau dans les sols, la maîtrise des pollutions, la prévention des inondations...

Autre nouveauté du plan: **30 défis à relever collectivement**, chiffrés et mesurables. Ils définissent le cap, l'ambition à atteindre et autant d'indicateurs pour évaluer l'action. Par exemple, afin de réduire la sensibilité des territoires à la baisse de la disponibilité en eau, le plan propose 9 défis dont la réduction de 10 % des prélèvements en eau tous usages confondus, ou la réutilisation des eaux usées traitées via 250 projets. Pour limiter l'assèchement des sols, un des défis consiste à planter 3000 km de haies.

Deux innovations majeures: des diagnostics de vulnérabilité pour des stratégies locales et 30 défis à relever collectivement d'ici 2030.

De façon inédite, des **cartes de vulnérabilité au changement climatique, déclinées pour chacun des 192 territoires** qui constituent le bassin Rhône-Méditerranée, permettent d'identifier leur degré de vulnérabilité pour les 5 enjeux fondamentaux liés au réchauffement climatique: la baisse de la disponibilité en eau, la perte de biodiversité, l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et l'amplification des risques naturels liés à l'eau. Ces cartes constituent un outil novateur pour identifier les enjeux dominants à l'échelle locale. Elles permettent aux acteurs de construire des

Porter le discours sur la nécessité de changer notre rapport à l'eau

L'agence s'est fortement mobilisée en 2023 pour informer et communiquer sur les solutions pour adapter les territoires aux effets du changement climatique et accélérer l'action. Elle a notamment organisé un colloque « Ça chauffe, économisons l'eau! » en octobre, à Lyon, réunissant 550 participants (élus et monde économique). Elle a également fortement médiatisé son nouveau plan de bassin d'adaptation au changement climatique (voir page 50).



Rendez-vous sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/Changement-climatique pour consulter le diagnostic de la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique sur le bassin Rhône-Méditerranée: cartes par enjeu, tableau des données de sensibilité, d'exposition et de vulnérabilité.

Chiffres

60 %
des aides attribuées par l'agence en 2023

contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. L'objectif de 40 % fixé par le 11^e programme est donc largement dépassé. Ceci représente 282 M€ d'aides intégrant les crédits du Fonds vert versés par l'État.

La mobilisation sur les territoires s'amplifie

L'objectif de consacrer au minimum 40 % des aides du programme d'intervention à l'adaptation au changement climatique est encore dépassé en 2023 et a atteint son taux maximal sur le programme (60 %). Des aides particulières cette année ont abondé cet objectif: le Fonds vert et son ouverture sur la préservation de la biodiversité, les aides à la désimperméabilisation et les appels à projets de l'agence (appel à manifestation d'intérêt eau et climat et appels à projets sobriété en eau des acteurs économiques d'une part, et sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable d'autre part).

Les actions qui ont majoritairement contribué à cet indicateur concernent la restauration des milieux (30 % des projets), la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et le rétablissement de l'équilibre quantitatif des bassins respectivement pour 18 et 17 % (économies d'eau, substitution, partage de l'eau) et les projets liés au Fonds vert (15 %).

La dynamique sur l'objectif d'adaptation au changement climatique s'amplifie et pourra s'appuyer sur les plans de bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse.

POINT DE VUE



Président du syndicat du Tech

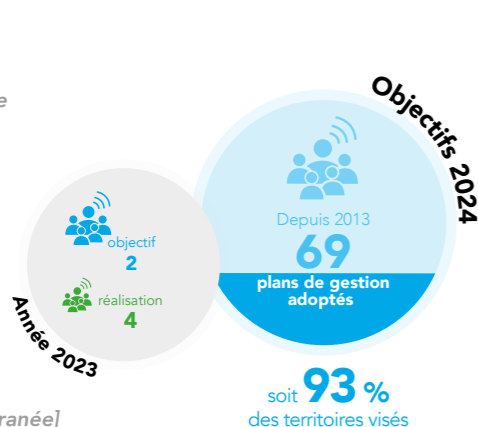
Alexandre PUIGNAU

Eau'Rizon 2070 : l'union sacrée pour sauver la ressource

Les Pyrénées-Orientales subissent fortement le réchauffement climatique avec d'importantes périodes de sécheresse, des pertes agricoles et des restrictions de consommation d'eau pour tous les usagers. Entre janvier 2022 et novembre 2023, la température moyenne a augmenté de 1,74 °C. Face à cette situation, le Syndicat du Tech travaille depuis une dizaine d'années sur la gestion structurelle de la ressource en eau. Avec la mise en place du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), nous avons réduit de 19 millions de m³ les prélèvements dans le fleuve Tech. Mais nous constatons que les efforts entrepris ne suffisent pas à amortir le phénomène! Avec les quatre autres structures du bassin versant (Agly, Têt, Réart et Sègre), le syndicat a donc lancé le projet Eau'Rizon 2070 destiné à trouver des solutions concrètes face au changement climatique. Anticiper, réfléchir, croiser les données et les informations est primordial pour définir une stratégie d'acceptation intégrée à notre futur Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

ÉCONOMIES D'EAU : DYNAMIQUE EN BERNE

Mettre en place des plans de gestion de la ressource en eau sur les 72 bassins prioritaires du SDAGE



[Sur le bassin Rhône-Méditerranée]

Économiser 30 Mm³ d'eau par an.



[Sur le bassin Rhône-Méditerranée]

En 2023, seul un **tiers de l'objectif** annuel d'économie d'eau fixé à 20 Mm³ pour le bassin Rhône-Méditerranée est atteint. Cette année marque le pas sur cet enjeu pourtant majeur. En effet, malgré une tendance à la baisse, les premières années du 11^e programme avaient atteint l'objectif. La principale raison est la rareté des projets à forte capacité d'économie d'eau, notamment dans le secteur agricole, alors que c'est l'optimisation de l'usage agricole de l'eau qui a jusqu'à présent permis les plus fortes économies d'eau. En 2023, la contribution de l'agriculture aux économies d'eau, très en deçà des années précédentes, s'explique aussi par le **décalage à 2024 du dépôt des projets dans le cadre des aides européennes agricoles (PSN ex-FEADER)**.

Contrairement aux années précédentes et en lien avec les faibles volumes économisés sur l'année, la contribution des collectivités est de 69 % des volumes économisés (4,6 Mm³ d'eau économisés ou substitués) et constitue la grande majorité des projets aidés (336/360 dossiers de travaux concernés). Les activités économiques et industrielles abondent à hauteur de 23 % des volumes économisés et l'usage agricole contribue à 8 % du volume.



94 % des aides aux travaux d'économie d'eau accordées en 2023 ont concerné des travaux pour l'alimentation en eau potable (54 % en 2022, 89 % en 2021 lors de l'appel à projets Rebond et France Relance) et 3 % des aides ont concerné respectivement l'agriculture et les activités économiques et industrielles.

PTGE : quasiment tous les territoires cibles déficitaires sont couverts

À fin 2023, sur un total de 72 territoires déficitaires du bassin Rhône-Méditerranée, 69 PTGE sont adoptés, 2 sont en cours (Payre Lavezon sur Auvergne-Rhône-Alpes et un nouveau Bresque sur Provence-Alpes-Côte d'Azur) et 3 restent à engager en 2024 (Méouge et Berre qui sont en attente d'une structuration territoriale et Sud-Ouest lémanique). Le travail d'appui aux bilans-évaluations et aux démarches de prospective intégrant les enjeux du changement climatique se poursuit avec les porteurs de projets, l'agence, les DREAL et les DDT.

En réponse à la sécheresse de l'été 2022 et au Plan eau, l'agence a lancé 2 appels à projets

• Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Dès janvier 2023, l'agence a lancé un appel à projets visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable, notamment pour les collectivités ayant eu des coupures d'eau durant l'été 2022 (étude de disponibilité de la ressource et interconnexions). L'enveloppe initiale de 51,5 M€ a été rehaussée et passe à 86,5 M€ grâce à l'augmentation du plafond de dépenses de l'agence. (Lire page 23)



• Sobriété en eau des acteurs économiques

En réponse à l'objectif du Plan eau de réduire de 10 % les prélèvements d'ici 2030, l'agence a ouvert en juillet 2023, jusqu'en septembre 2024, un appel à projets offrant la possibilité aux acteurs économiques (hors activités agricoles) de réaliser des projets d'économies d'eau (changements de process, réutilisation des eaux usées traitées, recyclage des eaux pluviales...). L'enveloppe initiale de 10 M€ a été doublée et passe à 20 M€ grâce à l'augmentation du plafond de dépenses de l'agence.



Chiffres

5,6 Mm³

de nouvelles économies d'eau, et 1,1 Mm³ de volumes substitués en 2023.

(dont 0,2 Mm³ provient des aides à la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable issues de la loi rectificative de 2022). Avec 6,7 Mm³, le volume d'eau « gagné » est loin de l'objectif programme pour le bassin Rhône-Méditerranée de 30 Mm³/an économisés ou substitués. En revanche, 2023 est une année record pour le bassin de Corse avec 1,1 Mm³ économisé pour un objectif de 200 000 m³.

69 %

des volumes économisés proviennent des collectivités, le secteur industriel se hissant au 2^e rang des contributeurs en 2023, devant l'agriculture.

POINT DE VUE



Président d'Annonay Rhône Agglo

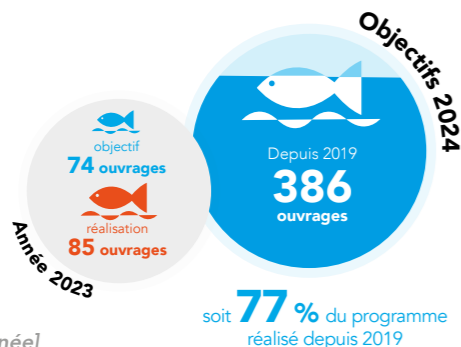
Simon PLÉNET

Une station d'eau potable plus économe

La construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable est devenue indispensable pour alimenter les habitants d'Annonay et de Villevoconce. Implantée sur le Ternay, en remplacement de l'existante aujourd'hui dégradée, cette unité jouera un rôle majeur dans la préservation de la ressource et la réduction des pollutions. Du fait de sa technologie intégrée, une économie annuelle d'eau supérieure à 200 000 m³ est attendue. Cette grande avancée pour notre territoire, considéré en déficit hydrique, vient compléter nos actions de sensibilisation et la modernisation de nos réseaux. Démarrés à l'automne 2023, les travaux sont soutenus par l'agence de l'eau à hauteur de 2,1 millions d'euros, soit 25 % du budget, dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable ».

RENATURATION DES RIVIÈRES : DES OPÉRATIONS AMBITIEUSES

Rendre franchissables 500 ouvrages construits en travers des cours d'eau.



[Sur le bassin Rhône-Méditerranée]

Engager la restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau.



[Sur le bassin Rhône-Méditerranée]

Après une reprise en 2021, la mobilisation pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières aménagées se maintient, qui plus est grâce à des opérations ambitieuses. Les projets restaurant une partie du lit majeur ou favorisant des débordements en lit moyen ou majeur, représentent désormais plus de 51 % du linéaire renaturé. C'est très encourageant pour répondre aux enjeux de bon état et d'adaptation au changement climatique car des rivières redevenues naturelles sont plus en mesure de supporter les impacts du changement climatique.

Parmi les opérations ambitieuses, la restauration de la Bienne dans la traversée de Morez par le traitement de 8 ouvrages qui combine la restauration de la continuité écologique et la restauration morphologique, sur un linéaire de 4 km. L'opération portée par le parc naturel régional du Haut-Jura en lien avec le projet d'aménagement urbain de la commune intitulé « Échappée Bienne » a reçu une aide de l'agence de l'eau de près d'1 M€.

Au total sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, depuis 2019, 324 km de linéaire ont été restaurés, dépassant déjà les 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024.

Continuité écologique : légère reprise

Avec 85 ouvrages rendus franchissables en 2023, on note une augmentation des opérations par rapport à 2022. L'agence dépasse ainsi son objectif annuel. Le nombre d'ouvrages traités dans le cadre d'opérations plus globales de restauration de la morphologie de la rivière est en augmentation. Pour autant, cela ne permet pas de compenser le retard cumulé depuis le début du 11^e programme. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, 386 ouvrages ont été rendus franchissables depuis le démarrage du programme, soit les 2/3 de l'objectif visé d'ici fin 2024. Les ouvrages prioritaires restant à traiter sont en outre les plus difficiles. En Corse, les projets en gestation peinent à aboutir.



Restauration des zones humides: année record !

Pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, 8260 ha de zones humides ont été préservés ou restaurés depuis le début du 11^e programme, soit 81 % de l'objectif de 10200 ha. L'objectif annuel 2023 de 1033 ha est largement atteint avec un total de 2630 ha. Les acquisitions représentent plus de 565 ha et la restauration des zones humides plus de 2064 ha. Cet indicateur est poussé par les travaux hydrauliques en Camargue (400 ha), en Corse (790 ha) et dans le delta de l'Orb (635 ha), qui bénéficient fonctionnellement à de larges superficies de zones humides.

POINT DE VUE



Christian LAGALICE

Président de la Fédération des chasseurs du Jura et de la Fondation pour la préservation de la nature

Sauvegarder les milieux naturels par l'acquisition foncière

La Fédération des chasseurs du Jura développe des projets d'acquisition, de gestion et de réhabilitation des milieux naturels, pour la plupart concrétisés grâce à notre Fondation pour la préservation de la nature. C'est

le cas du lac et marais de Chambly, une zone de 100 hectares, dont nous sommes propriétaires. Tout au long du 20^e siècle, cet espace a été modifié à des fins d'exploitation forestière et quadrillé par des fossés de drainage. Le ruisseau qui le traverse, le Hérisson, a lui aussi beaucoup souffert et il nous est apparu nécessaire de restaurer ce complexe hydrologique aux multiples fonctions pour les milieux et la biodiversité. Les travaux ont été lancés à l'été 2023 et devraient durer 18 mois, mais nous observons déjà des effets positifs : l'eau reprend son cheminement historique et les sources de cette zone karstique ressurgissent. Sans l'agence de l'eau, qui prend en charge 70 % d'un budget de restauration de 2,1 M€, rien n'aurait été possible. Des crédits européens ont été mobilisés également, sachant que la Fédération assume 10 % du montant des travaux

Chiffres

85,5 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux: 45 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 9 % pour le rétablissement de la continuité écologique, 5 % pour la restauration de la trame turquoise (appel à projets « Eau et Biodiversité 2023 ») et 13 % pour la restauration et la préservation des zones humides.

53,8 km de cours d'eau restaurés, l'objectif de 52 km fixé pour 2023 pour le bassin Rhône-Méditerranée est dépassé.

85 obstacles

barrant un cours d'eau ont été rendus franchissables sur des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée en liste 2*, ou à fort enjeu pour les poissons migrateurs, ou prévus au programme de mesure du SDAGE.

2630 ha de zones humides

préservées ou restaurées sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

* La liste 2 est un classement réglementaire de tronçons de cours d'eau. Sur ces tronçons, la continuité écologique doit être obligatoirement restaurée.

BIODIVERSITÉ : MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ACTION DE L'AGENCE

Chaque année, l'agence lance un appel à projets « Eau et biodiversité » qui vise la reconquête de la biodiversité par la restauration de la trame turquoise. En 2023, l'agence a accordé 6,6 M€ d'aides (27,3 M€ depuis 2019 pour 202 projets aidés). Parmi les projets retenus en 2023: la construction d'un crapauduc à Vesancy par le conseil départemental de l'Ain et la LPO, la restauration de la trame noire fluviale aixoise (Arc et Torse) par la commune d'Aix-en-Provence, l'aménagement des berges de l'Huveaune (13), couloir de migration depuis les sources par l'Epage HuCA ou encore la restauration de la trame turquoise et des habitats sur le bassin versant de l'Ognon, par la fédération des chasseurs du Doubs (18 km de haies, 9 km de ripisylve, 30 mares).

Cette politique en faveur de la biodiversité est montée en puissance en 2023 avec le déploiement de la stratégie nationale biodiversité 2030, finançable avec les crédits d'État du Fonds vert. L'agence, en tant qu'opérateur, a ainsi assuré la programmation de 29 M€ de crédits du Fonds vert sur le bassin Rhône-Méditerranée et 250 décisions d'aide. La création d'aires protégées est en tête des opérations financées devant les plans nationaux d'action des espèces menacées, la restauration des continuités écologiques puis la lutte contre les espèces invasives et la pollution par les plastiques. L'agence poursuit ainsi son action d'ancrage comme acteur majeur de la biodiversité auprès des acteurs régionaux et nationaux.

14 marathons de la biodiversité

La marque « Marathon de la biodiversité », lancée par l'agence pour promouvoir la création par les collectivités d'infrastructures agro-écologiques (42 km de haies et 42 mares), comptabilise 14 marathons lancés, soit 318 km de haies et 318 mares créées.



Julien LUYA

Vice-président de la Métropole de Saint-Étienne en charge des contrats de rivière, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Un marathon de 21 km de haies et 21 mares

Avec le Syndicat mixte du Gier Rhodanien, nous nous sommes lancés en décembre 2023 dans la démarche Marathon de la biodiversité de l'agence de l'eau, dans l'objectif de créer ou réhabiliter 21 kilomètres de haies ainsi que 21 mares sur le bassin versant du Gier d'ici à 2025. Dans des zones où ruralité, agriculture et périurbains s'entrecroisent, cette opération incite à la restauration de ces milieux favorables à la biodiversité, mais mis à mal par le manque d'entretien ou les aménagements humains. Par exemple, créer des réseaux de haies bocagères permet de lutter contre l'érosion, le ruissellement et l'assèchement. Quant aux mares, elles fournissent un abri aux chauves-souris et aux espèces d'amphibiens protégées. Les agriculteurs sont bien évidemment une cible prioritaire afin de favoriser un changement de pratiques agricoles et nous avons également impliqué la communauté scolaire en programmant des visites sur le terrain.

LA PARTICIPATION CITOYENNE: PUISSANT MOTEUR POUR L'ANCRAGE DES PROJETS

Avec le changement climatique, la demande sociale d'agir au plus vite est en augmentation constante. Convaincue que la participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence a lancé un appel à projets afin d'inciter les collectivités à tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau.

Participation citoyenne: ce que cela produit sur les territoires

À partir du bilan réalisé sur les 32 projets financés lors des 2 premières éditions 2020-2021 et 2021-2022

POUR LE PROJET

De nouvelles dimensions dans le projet

Une responsabilité plus largement partagée

L'acceptation sociale facilitée

POUR LES ACTEURS

Interconnaissance entre acteurs

Évolution du rapport aux décideurs et aux politiques publiques

Création de nouveaux espaces d'échanges élus-techniciens-citoyens-experts

47 projets financés depuis 2020

Grâce aux 3 premières éditions de l'appel à projets « Eau et participation citoyenne », l'agence a financé au total 47 projets pour un montant total de près de 3 M€. Les opérations sont variées et ambitieuses. Ces démarches sont avant tout axées sur des expérimentations et des actions concrètes avec le grand public autour de 3 enjeux majeurs: la gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, la lutte contre les pollutions, la restauration des cours d'eau.

Fort du succès de ces 3 premières éditions, l'agence a lancé une 4^e session en septembre 2023 avec une enveloppe de 1,5 M€ d'aides.



L'AGENCE POURSUIT SA MOBILISATION EN FAVEUR DE LA MÉDITERRANÉE



Le 11^e programme d'intervention 2019-2024 identifie **la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une des priorités**, et met en place une politique volontariste pour lutter contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, pour diminuer la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont l'herbier de Posidonie, pour restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et pour poursuivre des travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières.

En 2023, le montant d'aide consacré au littoral et au milieu marin est en légère baisse par rapport à l'année 2022 (-2,4 M€). L'année se caractérise par une augmentation des aides consacrées à la réduction de la pollution pluviale (+ 14,3 M€) et par celles concernant la connaissance (+2 M€).

L'opération biodivmed 2023 : une approche innovante pour un inventaire plus exhaustif de la biodiversité marine en zone côtière

Cette opération inédite a été réalisée au cours de l'été 2023. Basé sur l'utilisation de l'ADN environnemental et sur la coordination de 3 campagnes océanographiques réalisées dans la même période de temps, ce premier inventaire va permettre de mieux comprendre les occurrences des espèces de poissons, de crustacés et de mammifères marins pour établir une véritable cartographie à fine échelle de la biodiversité marine pour les 2000 km de côtes et les 700 stations d'études. Elle s'inscrit pleinement dans les ambitions de la nouvelle stratégie nationale biodiversité qui prône l'utilisation de la technologie de l'ADN environnemental pour établir l'état de la biodiversité.

Parmi les opérations pour réduire les pollutions des eaux littorales, l'agence a financé en 2023, dans le cadre du contrat avec la métropole de Nice Côte d'Azur, des études préalables à la réalisation du nouveau complexe d'assainissement des eaux usées Haliotis 2 à Nice ainsi que la mise en place d'un pilote de réutilisation des eaux usées traitées. La future station d'Haliotis 2 traitera à l'horizon 2025-2030 les eaux usées de 26 communes pour une capacité de 680000 équivalents-habitants. Les technologies mises en œuvre permettront de répondre aux futures normes environnementales et sanitaires avec un traitement des micropolluants et des microplastiques, un module de réutilisation des eaux usées ainsi que la valorisation énergétique optimale des boues par production de biométhane et de chaleur.

Dans le domaine de la restauration écologique, l'agence a soutenu 5 ports pour restaurer la fonction nurserie des petits fonds côtiers grâce à des habitats artificiels (Fos-sur-Mer, Les Marines de Cogolin, Fréjus, Théoule sur Mer et Bonifacio). Elle a également financé à hauteur de 225 k€ le dispositif Biorest'Occ 2023-2025 porté par la société Ecocean. Ces dispositifs sauvent les larves de poissons et favorisent ainsi le repeuplement de la Méditerranée. Implanté à Port-la-Nouvelle, le projet consiste à capturer au large une petite proportion de poissons au stade post larvaires, puis les élever dans une ferme à quai, avant de les relâcher en mer dès lors que ces juvéniles ont atteint une taille suffisante pour échapper à la prédation.

Chiffres

84,5 M€

d'aides ont été accordés en 2023 par l'agence pour 848 opérations visant à protéger le littoral et les eaux côtières, notamment pour lutter contre la pollution : 50,4 M€ dont 16,6 M€ pour réduire les pollutions pluviales, 24,4 M€ pour la préservation et la restauration des milieux littoraux dont 0,9 M€ pour des actions de préservation des habitats côtiers, 3,2 M€ pour la connaissance et 1,9 M€ pour la surveillance de la qualité des eaux côtières.

POINT DE VUE



Ange-Pascal MINICONI

Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays d'Ajaccio (Capa)

141 bornes d'amarrage
en construction

Dans la continuité de ses actions, notamment en matière de Sage et de sites Natura 2000, la Capa a été retenue, début 2023, comme structure porteuse du Schéma territorial de restauration écologique (Stere) pour les deux golfes d'Ajaccio et de Lava. Ce document stratégique pour notre territoire vise à faciliter la mise en place d'actions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux marins. Ces deux sites remarquables hébergent des herbiers de posidonie et des espèces animales et végétales impactées par les pressions liées aux activités portuaires, à la pêche, à la plaisance, aux croisières. Ainsi, une étude a été diligentée pour déterminer et équiper des zones de mouillage obligatoires pour les activités de plongée dans le golfe d'Ajaccio. Dans le même temps, la Zone de mouillage et d'équipements légers (Zmel) de Lava sera opérationnelle dès mai 2024 avec 141 bornes d'amarrage à destination des bateaux de plaisance. Au total, un budget de 705000 euros HT est engagé, financé par 4 partenaires, dont l'agence de l'eau.

Herbiers de Posidonie : la réduction de la pression de mouillage se confirme

La diminution de la pression de mouillage sur les herbiers de Posidonie s'est poursuivie en 2023. Depuis le renforcement de la réglementation, la baisse des mouillages sur l'herbier est de 79 %, comparée à la situation antérieure. Néanmoins, en 2023, le nombre d'infractions constatées par les services de l'État a augmenté pour passer de 650 infractions l'année précédente à 933. Cela a donné lieu à l'établissement de 119 procès-verbaux en cours d'instruction. En parallèle, sur la période 2019 à 2023, 140000 faisceaux arrachés par les ancres ont été replantés pour une surface totale de 2 hectares. Parallèlement à ces actions, le suivi de l'état de santé des herbiers de Posidonie présente des signes positifs de bonne vitalité, notamment dans les zones proches des rejets urbains.

ASSAINISSEMENT: EN CHEMIN POUR TRANSFORMER LES STRATÉGIES

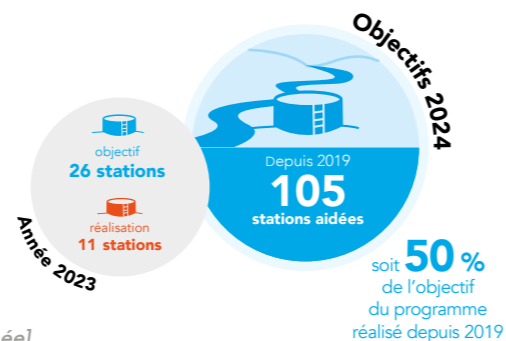
La poursuite des efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique reste une priorité pour maintenir le cap du bon état des eaux. **En 25 ans, sur le bassin Rhône-Méditerranée, le taux d'épuration de l'eau est passé de 67 % à 95 %. Pour autant, les collectivités doivent poursuivre leurs efforts et transformer leur stratégie pour l'épuration des eaux usées.** Car en matière d'assainissement, l'accélération du changement climatique et la crise énergétique s'ajoutent aujourd'hui aux enjeux de croissance démographique et d'urbanisation grandissante. Les risques de sécheresse plus longue et plus intense imposent en effet une performance accrue des stations car la capacité épuratoire des milieux naturels peut fortement diminuer lorsque les cours d'eau sont à sec.

L'évolution du climat et la crise de l'énergie poussent aussi à innover pour transformer le déchet en ressource d'eau recyclée pour les usages autorisés, mais aussi d'énergie et de matières premières, un potentiel à exploiter davantage.

La mutation de la gestion des eaux usées passe également par l'amélioration de la gestion des eaux pluviales car, avec l'augmentation de l'artificialisation des sols, de plus en plus d'eau de pluie est collectée dans les réseaux d'assainissement. Ceux-ci débordent y compris pour des petites pluies, et sont à l'origine de pollutions des milieux naturels. L'agence incite à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires, pour les infiltrer ce qui a pour effet aussi de recharger les nappes. L'eau de pluie devient ainsi un atout dans le processus d'adaptation des villes au changement climatique, ce qui séduit de plus en plus de collectivités (lire page 22).

Accompagner
100 % des
stations
d'épuration
ciblées au
titre des
enjeux
« milieux »

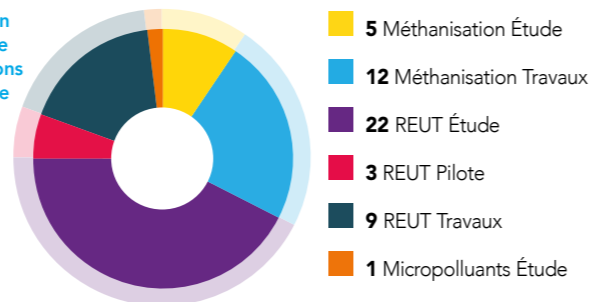
[Sur le bassin
Rhône-Méditerranée]



Stations du futur: émergence de projets en faveur de la REUT

Les stations d'épuration sont dotées d'un potentiel encore insuffisamment exploité de récupération d'énergie et de matières premières telles le phosphore et le potassium. Elles permettent aussi de recycler les eaux usées traitées pour des usages réglementés. En 2023, les démarches en faveur de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ont été plus nombreuses avec une dizaine de nouvelles études financées en 2023, 2 pilotes et 2 installations en taille réelle. Entre 2019 et 2023, l'agence a financé 52 opérations, dont 28 études et 24 opérations de travaux.

Répartition
du nombre
d'opérations
taille réelle
Bilan
2019-
2023



Primes pour épuration: une évolution programmée vers la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif

En 2023, 48,6 M€ de primes ont été versées aux maîtres d'ouvrages de 2 181 systèmes d'assainissement de plus de 200 Équivalents-Habitants.

La réforme des redevances des agences de l'eau a été adoptée fin 2023 avec l'article 101 de la loi de finances 2024. Cette réforme instaure, à partir de 2025, une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, modulée en fonction de l'efficacité de la dépollution urbaine, qui sert actuellement de base au calcul des primes pour l'épuration. Ces primes prendront fin à la clôture du 11^e programme de l'agence de l'eau. L'année 2024 constituera donc la dernière période pour les déclarations relatives aux demandes de prime pour épuration (sur la base des données de l'année d'activité 2023). Ce sera également la dernière année de versement de ces primes. À partir de 2025, la nouvelle redevance de performance entrera en vigueur. Elle revêt un caractère incitatif avec le calcul d'un coefficient de modulation basé sur les performances. Les systèmes les plus performants pourront bénéficier d'une réduction pouvant atteindre jusqu'à 70 % sur cette redevance.

Chiffres

135 M€

d'aides aux
investissements*

attribués aux collectivités pour
l'assainissement en 2023 dont 31 M€ pour
les stations de traitement des eaux usées,
45 M€ pour les travaux sur les réseaux
d'assainissement et les projets de gestion
durable des services et 59 M€ pour réduire
les pollutions par temps de pluie.

* Hors primes de performance épuratoire et aides versées
aux départements pour les services d'assistance technique.

POINT DE VUE



Vice-président en charge
du cycle de l'eau à Haut-
Bugey Agglomération

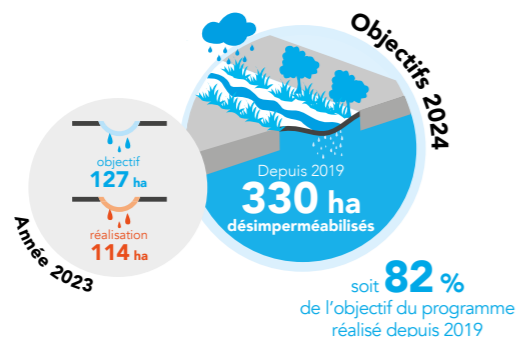
Dominique DELAGNEAU

D'une Step à l'autre

Mise en service en 1981, la station d'épuration de Martignat arrive en fin de vie. Elle ne répond plus aux normes depuis plusieurs années et affiche une surcharge hydraulique. Dimensionnée pour 1 000 équivalents-habitants, elle reçoit aujourd'hui une charge de 1 800 équivalents-habitants. Sans compter sur un génie civil très dégradé. Plutôt que de remplacer la Step, nous avons fait le choix de raccorder l'ensemble du système de collecte de Martignat à la station d'épuration d'Oyonnax-Groissiat dimensionnée pour traiter ces volumes supplémentaires. Après près de quinze années de rebondissements et contretemps, nous avons obtenu en 2023 les différentes autorisations nécessaires à la pose de 4,5 kilomètres de réseau et à la construction de 3 postes de refoulement. Financé à hauteur de 1,2 million d'euros par l'agence de l'eau, soit 46 % du budget, le transfert devrait être opérationnel en septembre 2024. Nous engagerons alors la démolition de la Step.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES PAR LE VERDISSEMENT DES VILLES

Accompagner la
désimperméabilisation
de 400 ha



[Sur le bassin
Rhône-Méditerranée]

Nous végétalisées, jardins de pluie, espaces verts décaissés... Les techniques de gestion à la source des eaux pluviales permettent d'infiltrer les eaux pluviales plutôt que de les rejeter au réseau limitant ainsi les risques de débordements et de pollution des rivières par temps de pluie. Bien souvent, cela contribue aussi à la recharge des nappes et à lutter contre les îlots de chaleur urbains.

En 2023, l'agence a accordé **59 M€ d'aides** pour 154 opérations de désimperméabilisation. Ces chantiers ont permis de déconnecter 114 ha des réseaux, dont 15 ha de cours d'école.

Fonds vert: l'agence, gestionnaire des crédits pour la renaturation des villes et villages

L'agence, en tant qu'opérateur du Fonds vert pour la renaturation des villes et des villages sous l'égide des Préfets départementaux, a assuré l'instruction de 14 M€ d'aides visant à la reconfiguration des espaces urbains face au changement climatique. Les opérations aidées ont concerné principalement la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des espaces publics (12,4 M€), et pour une moindre part la restauration de rivières en ville (1,3 M€), ainsi que la végétalisation des bâtiments (0,2 M€).

POINT DE VUE



Vice-président
de la Métropole
Nice Côte
d'Azur en
charge de
l'eau, de
l'assainissement
de l'énergie et
président de
la Régie eau
d'Azur

Hervé PAUL

*L'infiltration des eaux
pluviales intégrée
dans tous les projets
métropolitains*

La rareté de la ressource en eau, exacerbée ces dernières années, nous interpelle. Nous n'avons jamais connu de niveaux aussi bas de notre nappe phréatique. Face à l'aggravation de la situation, la Métropole a lancé une démarche de ville perméable sur son territoire mobilisant les différents services de la collectivité, le Cerema et l'Agence d'urbanisme azuréenne. En lien avec la loi Zan et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, nous voulons définir une ligne stratégique concrète et pratique en matière d'infiltration des eaux de pluie, qui sera intégrée dans les politiques conduites par la Métropole ainsi que dans les documents de planification urbaine, en particulier notre Plan local d'urbanisme en cours de révision. D'ores et déjà, l'agence de l'eau nous accompagne dans la réalisation d'îlots de fraîcheur, l'extension de notre coulée verte ou encore la désimperméabilisation des cours d'école.

CONFIRMATION DES BESOINS SUR L'ENJEU « EAU POTABLE »

Suite aux tensions pour l'alimentation en eau potable de l'été 2022 et aux annonces du Plan eau en mars 2023, l'agence a rapidement apporté son soutien pour aider les collectivités qui ont été impactées par des ruptures ou des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Elle a ainsi lancé un appel à projets doté d'une enveloppe initiale de 51,5 M€ pour 2 ans (41,5 M€ pour la 1^{ère} phase 2023 et 10 M€ pour la 2^{ème} phase 2024). Les collectivités ont répondu massivement dès 2023. 90 projets ont ainsi été financés pour un montant d'aides de 36,7 M€. Grâce au renforcement des moyens des agences pour la mise en œuvre du Plan eau par augmentation de leur plafond de dépenses, la 2^{ème} session de 2024 bénéficie d'une hausse d'enveloppe de 35 M€ supplémentaires.

POINT DE VUE



Président du Syndicat
intercommunal
d'adduction eau potable
de Domessargues Saint-
Théodorit

Bernard CLÉMENT

Un forage pour préserver le Gardon

Le Gardon subit les effets du changement climatique: une pluviométrie basse et des températures élevées impactent son débit. Pour maintenir son niveau d'étiage et préserver son état, nous avons décidé d'arrêter les prélèvements dans le lit de la rivière, au niveau de la commune de Maruéjols-lès-Gardon. Avec des hydrogéologues, des forages de reconnaissance ont été réalisés dans le but de déterminer un nouveau point de prélèvement favorable, en quantité et en qualité, à la ressource. Grâce aux données collectées, notre choix s'est porté sur la commune de Boucoiran. Le nouveau forage s'effectuera dès 2025 à 70 mètres de profondeur dans une nappe calcaire alimentée par l'infiltration des eaux du massif forestier des Lens. L'actuel sera conservé en secours. Une opération d'envergure dont l'agence de l'eau finance 55 % des travaux nécessaires et des équipements électriques ou hydrologiques annexes.

Chiffres

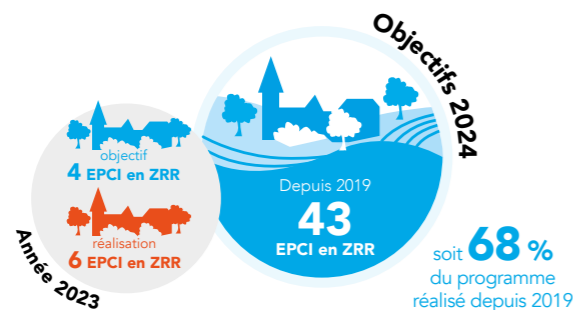
138 M€

d'aides aux
investissements
pour l'eau potable

attribués aux collectivités dont 32 M€ d'aides pour des économies d'eau sur les réseaux d'eau potable sur les territoires déficitaires, 36,7 M€ au titre de l'appel à projets sécurisation de l'eau potable, 60 M€ pour les travaux eau potable au titre du rattrapage structurel et 9,3 M€ au titre de la gestion durable des services.

RATTRAPAGE STRUCTUREL AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES : FORTE DYNAMIQUE SUR LES TERRITOIRES

Contractualiser avec au moins 75 % des EPCI en zones de revitalisation rurales.



La solidarité entre les territoires est un axe majeur de la politique d'intervention de l'agence dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Dans le cadre de son 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024, l'agence a recentré ses aides consacrées à la solidarité entre territoires urbains et ruraux vers les collectivités rurales à faibles capacités budgétaires. Le dispositif est ainsi désormais ciblé sur les zones de revitalisation rurale¹ (ZRR). Il permet aux territoires ruraux à potentiel fiscal faible de bénéficier de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements pour l'eau potable et les eaux usées.

Les collectivités concernées ont répondu à cette opportunité avec une vision stratégique de l'investissement pluriannuelle.

Plus de 316 M€ d'aides ont été accordés depuis 2019, le début du 11^e programme, soit 93 % de l'enveloppe, dont 83 M€ en 2023. Face au succès de cette politique, une hausse de l'enveloppe sera proposée au conseil d'administration de mars 2024 pour accompagner les projets en cours pour l'année 2024.

¹ Carte des zones de revitalisation rurales disponible sur www.eaurmc.fr

Plus de la moitié des aides versées via des contrats

En 2023, 7 contrats ZRR ont été signés avec des EPCI. Parmi ces contrats, 6 ont été signés avec des EPCI en ZRR stricte et contribuent à l'objectif, et un avenant prolongeant les engagements de l'agence. Cela représente plus de 9,6 M€ d'aides contractualisées sur la fin du programme. Au global, depuis le début du 11^e programme, 74 contrats ont été signés, sans compter les contrats renouvelés.

Ceci confirme la dynamique positive engagée entre l'agence et les territoires les plus ruraux du bassin.

L'agence a, depuis le début du programme, contractualisé environ 178 M€ avec les territoires ruraux. Cela représente plus de la moitié de l'enveloppe allouée au soutien de ces territoires.



Chiffres

83,2 M€

d'aides ont été attribués en 2023 en zones de revitalisation rurale, dont 54 % dans le domaine de l'eau potable et 46 % dans le domaine de l'assainissement.

621

opérations aidées

principalement pour le renouvellement de réseaux, des réhabilitations de réservoirs, des opérations de mises aux normes de traitement de l'eau potable et de l'assainissement.

POINT DE VUE



Vice-président de la communauté de communes Terre d'Émeraude (39)

Franck GIROD

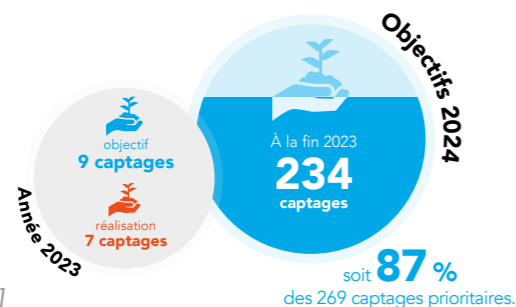
De forts investissements en assainissement grâce au dispositif ZRR

Dans le cadre d'un contrat ZRR, un programme pluriannuel de travaux d'assainissement a été élaboré en 2020 avec l'agence de l'eau, qui nous a permis de financer 6,6 M€ sur un marché de 12 M€ au total. Certaines actions étaient urgentes, notamment sur nos réseaux d'assainissement, pour beaucoup encore unitaires et vétustes. À ce jour, 30 chantiers sont terminés ou le seront en 2024. Le plus important de ces chantiers s'est illustré à Arinthod grâce à un budget de 1,6 million d'euros, financé à 70 % par l'agence de l'eau. Pour l'avenir, nous avons décidé d'investir encore fortement, dans des proportions de 2 à 3 millions d'euros par an. Nos 92 communes disposant d'un grand nombre de petites stations d'épuration (80 % ont une capacité de moins de 500 équivalents-habitants), il nous faut envisager des travaux sur ces ouvrages jugés obsolètes et continuer la mise en séparatif des réseaux de collecte.

SOUTIEN AUX FILIÈRES À MOINDRE IMPACT SUR L'EAU

Engager la totalité des plans d'actions restant à lancer sur les captages prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses.

[Sur le bassin Rhône-Méditerranée]



En 2023, l'agence a réaffirmé sa politique d'intervention en faveur de l'accompagnement des agriculteurs vers la transition agro-écologique. Moins de pesticides, moins de nitrates, moins de consommation d'eau, c'est le cap visé dans le contexte de changement climatique et de pollutions des eaux par les nitrates et les pesticides encore significatives. Le défi est important mais des solutions techniques existent et sont déjà mises en œuvre: maintien de la réserve en eau des sols, pilotage et efficacité des systèmes d'irrigation, choix de variétés plus résistantes mais aussi de cultures économes en eau... Ces démarches doivent être amplifiées et associées à la mise en place de filières agricoles viables économiquement et durables.

Filières à bas niveau d'intrants : 1,3 M€ d'aides

Afin d'accélérer la dynamique, l'agence a lancé fin 2022 un appel à manifestation d'intérêt pour faciliter l'émergence de nouveaux projets de filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, et intégrés dans le territoire via un réseau d'acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités...). Sur 30 dossiers reçus, 21 projets ont été sélectionnés en 2023. Les filières les plus représentées sont les grandes cultures (céréales et légumineuses), avec la volonté de répondre à la souveraineté alimentaire, tout en protégeant qualitativement la ressource en eau. Quelques filières innovantes, alimentaires ou non alimentaires, ont également été aidées (miscanthus, chanvre, switchgrass, pistache, fruits exotiques), pour des implantations sur des aires d'alimentation de captage en raison de leur potentiel bas niveau d'intrants.

Deux journées d'échanges : « Eau et agriculture : construisons l'avenir ensemble ! »

L'agence a réuni les 9 et 16 mars à Mâcon et Avignon plus de 350 personnes issues pour la plupart du monde agricole et des collectivités, afin de réfléchir collectivement aux outils et aux innovations pour construire l'agriculture de demain.



Plans d'actions captages : un bon engagement

7 plans d'actions ont été engagés en 2023 sur les 9 prévus dont 5 au titre du SDAGE 2016-2021. Au total, fin 2023, soit deux ans après l'échéance du SDAGE 2016-2021, 234 captages ont un plan d'action sur les 269 prioritaires au titre de ce SDAGE, ce qui correspond à 87 % de l'objectif fixé dans le cadre du 11^e programme de l'agence.

Au titre du SDAGE 2022-2027, 25 captages ont été retirés de la liste car la qualité de l'eau y a été restaurée de manière pérenne, ou ils ont été abandonnés, et 36 nouveaux captages ont été identifiés comme sensibles, portant l'indicateur à 281 captages. 215 captages ont un plan d'action engagé ce qui revient à 77 % de réalisation par rapport à cette nouvelle liste.

2023, année charnière pour l'instruction des aides liées à la nouvelle PAC

Première année de programmation de la nouvelle politique agricole commune (PAC), 2023 a connu un glissement des calendriers d'aides tant sur le volet investissement géré par les régions que sur le volet mesures surfaciques (MAEC et conversion à l'agri biologique) instruit par les services déconcentrés de l'État. Cette situation explique des montants d'aides en retrait, comparées à 2022. La reprise aura lieu en 2024. Pour autant en 2023, hors programmation PAC, la dynamique pour réduire les pollutions s'est confirmée sur les territoires agricoles. Pour preuve, les montants d'aides versés aux groupes 30000 écophyto restent équivalents aux années précédentes (près de 900000 €), de même pour ceux dédiés à l'expérimentation (près de 600000 €).

POINT DE VUE



Directeur opérationnel
de la coopérative
Duransia

Florent DUPEUBLE

Une filière légumineuse
dans les Alpes-de-Haute-
Provence

Au service de nos 3000 producteurs adhérents, notre coopérative promeut une agriculture durable et écologique. Avec l'aide de l'agence de l'eau, nous encourageons nos cultivateurs à produire des légumes secs, notamment le pois chiche emblème de notre région. Bien adaptées au terroir et appréciées par des consommateurs à la recherche de produits locaux, ces nouvelles cultures offrent aux producteurs des débouchés et des revenus supplémentaires. D'autant que les pois chiches, lentilles et autres haricots sont peu gourmands en eau en comparaison avec le maïs ou le tournesol et nécessitent peu d'engrais ou de produits phytosanitaires. Semées en rotation, ces légumineuses couvrent aujourd'hui plus de 1000 hectares. En 2023, nous en avons commercialisé 200 tonnes dans la région. Notre prochain objectif est de fournir la restauration collective, notre filière répondant aux attentes actuelles de la loi Egalim.

Chiffres

9,6 M€

d'aides ont été accordés en 2023 pour protéger la ressource en eau (captages d'eau potable et ressources stratégiques): financement de mesures agro-environnementales et climatiques dont agriculture biologique, équipements agricoles (matériels limitant l'usage des pesticides et aires de lavage), acquisitions foncières, postes pour l'animation, accompagnement de filières à bas niveau d'intrants, études de délimitation des zones de sauvegarde.

4,9 M€

d'aides bénéficiant au final aux agriculteurs en 2023

1,9 M€

d'aides ont été accordés dans le cadre des programmes de développement rural régionaux pour des « aides non surfaciques » (investissements en équipements agricoles permettant de réduire la pression pesticides et nitrates).

BAISSE DES INVESTISSEMENTS DES INDUSTRIELS POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

La reprise des investissements environnementaux des industriels, amorcée en 2021 après le ralentissement de l'année 2020 lié à la crise sanitaire, puis confirmée en 2022, a fléchi en 2023 sur l'enjeu de réduction des pollutions. Une des raisons est la prise de conscience grandissante des investissements industriels de l'impact des tensions sur la ressource en eau sur leurs activités, ce qui les incite à davantage investir sur des opérations visant les économies d'eau, au détriment de la lutte contre la pollution. Pour autant, la quantité de substances éliminées est très importante, atteignant 6,1 tonnes dont 5475 kg de lithium grâce à une opération de grande ampleur de l'entreprise MSSA située à St-Marcel, en bordure de l'Isère dans la vallée de la Tarentaise (lire l'encadré).

Au global, les dossiers accompagnés en 2023 par l'agence visaient pour 96 % d'entre eux la réduction des substances toxiques dangereuses, priorité du 11^e programme, ce qui représente 78 % des aides de l'agence aux industriels, un ratio en hausse.

15 kg de lithium en moins par jour dans l'Isère

Située à St-Marcel en Savoie, en bordure de l'Isère, l'entreprise MSSA (anciennement "Métaux spéciaux"), spécialisée dans la production de sodium métal et de dérivés chlorés produit également du lithium métal, destiné notamment à la fabrication de batteries lithium pour les véhicules électriques. Une production vouée à augmenter ce qui conduira à augmenter les rejets de lithium dans le milieu naturel. Afin de limiter ces rejets dans l'Isère, l'industriel prévoit de mettre en place des solutions lui permettant de récupérer les sels de lithium en amont de sa station de traitement des effluents liquides (STEL), en vue de les valoriser et non plus de les éliminer, ce qui permettra également de limiter les rejets de lithium dans l'Isère à 10 kg/j (soit environ 3,7 t/an). Le procédé retenu consistera à collecter les résidus lithiés afin de les précipiter sous forme valorisable à l'extérieur, et ainsi réduire de l'ordre de 60 à 75 % les rejets de lithium ionique du site dans le milieu naturel. Le coût total des travaux est estimé à plus d'1 million €, pour lesquels l'agence apportera une aide de 392664 €.



Opérations collectives : prolongation des contrats jusqu'à fin 2024

Afin de dynamiser sa politique de lutte contre les pollutions toxiques dispersées, l'agence s'est fixée pour objectif d'intégrer une démarche d'opérations collectives dans 1 contrat territorial sur 3. Fin 2023, 25 territoires sont engagés mais l'objectif du programme (92 contrats identifiés) est loin d'être atteint. L'agence a décidé que tous les contrats démarrés en début de 11^e programme perdureront jusqu'à la fin de celui-ci.

POINT DE VUE



Responsable
Environnement
de Virbac

Marie-Odile GELY

Un nouveau dispositif de prétraitement efficace

Dans le cadre de nos activités de laboratoire et de fabrication de médicaments et d'aliments dédiés à la santé animale, nous avons mis en place sur notre site de Carroz, un dispositif de prétraitement par oxydation des effluents générés, combinant eau oxygénée et ultra-violet. Même si les valeurs étaient conformes, nos rejets contenaient des traces des produits fabriqués et se caractérisaient par une Demande chimique en oxygène (DCO) difficile à dégrader. Cette nouvelle installation nous permet aujourd'hui de réduire cette DCO rejetée au réseau raccordé à la station de Saint-Laurent-du-Var. Elle facilite aussi l'oxydation et la transformation des composés organiques en éléments biodégradables. À ce jour, la DCO moyenne a diminué de plus de 84 %. L'agence de l'eau nous a accompagnés dans la réalisation d'une étude préalable ; nous avons bénéficié d'une subvention à hauteur de 20 % du coût de l'installation.

Chiffres

6,1 tonnes/an
supplémentaires
de substances dangereuses, issues des
activités industrielles, éliminées.

10 M€

d'aides ont été accordés à la lutte
contre les pollutions industrielles en 2023
pour 311 opérations dont 111 en lien avec
l'opération sectorielle « Peintres ».

78 %
du montant des aides
pour lutter contre les pollutions
industrielles ont été consacrés à la
réduction des toxiques en 2023 ; un ratio
stable comparé à 2022.

L'ÉVOLUTION DES DÉBITS DU RHÔNE SOUS SURVEILLANCE



Le fleuve Rhône, bien que le plus abondant de France, est lui aussi marqué par le changement climatique. C'est ce que montrent les résultats de l'étude sur l'hydrologie du fleuve publiée en 2023 par l'agence de l'eau, en co-pilotage avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le bassin versant du Rhône, il fait déjà plus chaud et plus sec que dans les années 60. L'eau du fleuve Rhône s'est également réchauffée, de +2,2 °C au nord à +4,5 °C au sud. Les précipitations annuelles n'ont pas significativement évolué sur la période 1960-2020, mais la quantité de neige a nettement diminué en raison du réchauffement de l'air, de l'ordre de -10 % en moyenne. Le débit du fleuve voit également des évolutions à l'étiage, lors de plus bas débits, avec des baisses marquées au mois d'août. Le résultat des projections effectuées montre que ces changements devraient se poursuivre à l'avenir, avec une variabilité interannuelle et des contrastes à prendre en compte.

La question du partage de la ressource est en conséquence au cœur des préoccupations pour les années à venir afin d'éviter les conflits d'usage, ainsi que la poursuite nécessaire d'investigations complémentaires pour bien appréhender les changements en cours et à venir sur le fleuve.



Le Plan Rhône-Saône signé

La troisième génération du Plan Rhône-Saône (Contrat de Plan Interrégional État-Régions) a été signée le 13 septembre 2023. Il permet de mobiliser plus de 475 M€ de l'État et de ses établissements publics, de 4 régions, d'EDF et de CNR sur la période 2021-2027 pour des projets territoriaux en faveur de l'axe sur des sujets divers tels que les inondations, la biodiversité, le tourisme, le transport fluvial, l'agriculture, l'énergie et l'économie circulaire.

Pour marquer officiellement cette signature, le 27 novembre, le comité de direction du plan Rhône-Saône s'est réuni sous la présidence de Fabienne Buccio, préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée.

L'agence de l'eau anime le volet eau et biodiversité et peut se féliciter de ses premiers résultats: 40 % des montants ont été labélisés sur les 125 M€ prévus sur la période 2021-2027. Par exemple, au titre de la continuité écologique, les travaux de 7 des 12 ouvrages à rendre franchissables ont été engagés.

Retrouvez tous les résultats de l'étude sur www.eaurmc.fr/debitsdurhone



Un PTGE pour la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon

En déséquilibre quantitatif depuis 2010, la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon située à la frontière des départements de l'Isère, de l'Ardèche et de la Loire, dispose depuis 2023 d'un Plan territorial de gestion des eaux (PTGE). De très bonne qualité, cette nappe fait en effet l'objet de prélèvements d'eau importants, à hauteur de 56 millions de m³ d'eau tous les ans, dont 49 millions de m³ pour usage industriel (plateformes chimiques notamment GIE OSIRIS...), 3 millions de m³ pour usage d'irrigation, ainsi que 3 autres millions de m³ pour l'alimentation en eau potable de 27 communes (Chanas, Salaise, Sablon, Peyraud, Annonay, Serrière...). Ces prélèvements d'eau, ainsi que l'aménagement par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) en 1977 d'un canal de dérivation du Rhône engendrent un abaissement localisé mais permanent du niveau de la nappe sur ce secteur. Les conséquences sont particulièrement néfastes pour la biodiversité. En effet, le stress hydrique marqué des boisements alluviaux (forte défoliation de toutes les espèces ligneuses) conduit à une mortalité des espèces hygrophiles notamment les peupliers noirs et blancs. Or ce territoire héberge la forêt alluviale de l'île de la Platière: l'un des espaces naturels les plus remarquables de la Vallée du Rhône (zone humide classée Zone Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale et Espace Naturel Sensible départemental du Méandre des Oves).

Le PTGE vise à rétablir l'équilibre quantitatif de la nappe alluviale de Péage de Roussillon en reconnectant de façon permanente environ 198 ha de surface du territoire (soit 20 % de la plaine alluviale) à la nappe, dont 54 ha de boisement. Les principaux projets sont la remise en eau des paléo chenaux, anciens bras du fleuve, zone d'infiltration préférentielle de la nappe et la substitution de prélèvements industriels mais également agricoles. L'ensemble des projets représente un coût de 13,5 M€ dont 7,5 M€ sont financés par l'agence.

Chiffres

Pour les trois premières années du Plan Rhône-Saône 2021-2027, des projets ont été menés sur tous les objectifs du volet eau et biodiversité piloté par l'agence: 26,5 M€ sur la morphologie fluviale, les zones humides, la continuité écologique et la biodiversité, 13,6 M€ sur la connaissance, 0,8 M€ sur la gestion quantitative de la ressource et des projets de réduction des pollutions par les substances toxiques Saône ou Rhône.

Au total, l'agence a apporté 29 M€ d'aides sur des projets répondant aux objectifs du plan Rhône-Saône sur le volet eau et biodiversité et a déjà soutenu 45 projets sur le volet éducation au territoire.

POINT DE VUE



Présidente du Syndicat du Haut-Rhône (SHR) et maire de Parves et Nattage

Claude COMET

20 ans d'engagement en faveur du Rhône

Le SHR a fêté son vingtième anniversaire en 2023, témoin de nos multiples actions au service de ce fleuve puissant et turbulent qu'est le Rhône. Sur notre territoire d'intervention, tout au long de 100 kilomètres de linéaire, nous œuvrons, avec le fort soutien de l'agence de l'eau, pour rendre au Rhône les services qu'il nous rend. Parmi les actions emblématiques: l'élaboration d'une stratégie d'acquisition foncière ambitieuse. Nous venons, par exemple, d'acheter l'île Piolet, une zone humide de 28 hectares qui fera l'objet d'un plan de gestion. Entamée en 2022, la restauration du marais des Planches se poursuit. Nous ouvrons aussi une île sur la commune des Avenières - ce qui est une première pour un opérateur autre que CNR - et un grand chantier se profile devant nous: la restauration du Rhône naturel de Chautagne, avec de forts enjeux de lutte contre les inondations et de préservation de l'écosystème. Enfin, nous sommes très présents dans les écoles pour diffuser la culture du fleuve. Entre 2018 et 2023, nous avons touché 10000 élèves lors de 1500 animations.

LA REMISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS, TOUJOURS EN TÊTE DES INVESTISSEMENTS POUR L'EAU



En Corse, les aides attribuées aux territoires en zones de revitalisation rurale (ZRR) pour la remise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement représentent le premier poste de financement. En 2023, elles ont concerné 69 % des aides attribuées. Les projets sont généralement aidés à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau et le plan de financement est complété par la Collectivité de Corse, pour atteindre 80 à 90 % d'aides publiques.

Record d'économies d'eau

Les besoins dans le domaine de l'eau potable restent élevés: ils couvrent 50 % des aides totales (primes de performance épuratoires incluses). 9 schémas directeurs ont été accompagnés, ainsi que 27 projets de travaux (réhabilitation de réseaux, réservoirs...). Ces projets doivent générer plus de 1,1 million de m³ d'économies d'eau après réalisation des travaux. C'est un record sur l'île qui contribue

à une forte accélération sur l'objectif d'économies d'eau pour le 11^e programme d'intervention. Depuis 2019, début du 11^e programme, 1,75 Mm³ a été économisé, soit 73 % des 2,4 Mm³ visés sur les 6 ans du programme. L'agence de l'eau accompagne également financièrement le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP), assuré par la Collectivité de Corse.

25 projets au titre de la lutte contre les pollutions

Ces projets, pour lesquels l'agence a investi 5,2 M€ (25 % des aides totales), concernent des schémas directeurs (3), la réhabilitation de réseaux d'assainissement ou des stations d'épuration.

Le service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) assuré par l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse est également aidé par l'agence de l'eau.

Préservation et restauration des milieux aquatiques

L'agence de l'eau a poursuivi l'accompagnement des EPCI dans des études de définition des conditions d'exercice opérationnel de la compétence relative à la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations. Ces études doivent déboucher sur des actions de restauration des cours d'eau. Le service d'assistance technique pour les milieux aquatiques de la Collectivité de Corse accompagne les collectivités dans leurs projets en liaison étroite avec l'agence de l'eau, qui le finance.

En 2023, l'agence de l'eau a accompagné le Conservatoire du Littoral Corse à hauteur de 2,2 M€ pour une opération d'envergure de restauration du grau de l'étang d'Urbinu, ainsi que pour des acquisitions foncières de zones humides. Pour la préservation de la Méditerranée, l'agence de l'eau a également financé le schéma territorial de restauration écologique (STERE), porté par la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien autour des golfes de Lava et d'Ajaccio, et le renouvellement de nurseries artificielles dans le port de plaisance de Bonifacio. Enfin, elle accompagne l'université de Corse à hauteur de 890 000 € pour deux importants projets de restauration des herbiers et d'espèces marines en voie de disparition.

POINT DE VUE



François LUCIANI

Conseiller municipal de la commune de Calacuccia

Un objectif d'économie d'eau très ambitieux

Les réseaux d'alimentation en eau potable de notre commune, située dans la vallée du Golo et du Niolu en Haute-Corse où vivent 300 habitants à l'année, mais près de 2000 l'été, datent des années 50 et sont très vétustes, ce qui génère d'importantes fuites. Nous avons donc lancé un vaste chantier de réhabilitation, qui démarrera au printemps 2024. La construction d'un nouveau réservoir unique en remplacement des trois anciens et d'une usine de potabilisation aux normes est programmée, avec l'objectif ambitieux d'économiser près d'un million de mètres cubes d'eau par an. Nous allons également installer des compteurs d'eau dans les foyers, ce qui permettra d'être plus rigoureux dans la gestion de l'eau potable. Il y avait urgence à rénover, ce que nous pouvons faire grâce à l'aide de l'agence de l'eau, à hauteur de 3 M€ sur un budget global de 5 M€

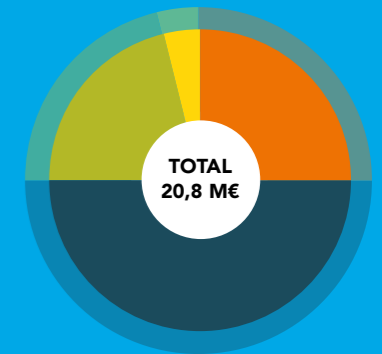
Chiffres

20,8 M€

concernant environ

90 projets ont été attribués par l'agence de l'eau en 2023 sur le bassin de Corse (hors suivis requis au titre de la directive cadre sur l'eau, études générales concernant l'île ou la Méditerranée).

- 20 M€ au titre des aides « classiques » du 11^e programme de l'agence, dont 14,4 M€ au titre du rattrapage structurel en zone de revitalisation rurale (ZRR) (réseaux d'eau et d'assainissement),
- 0,8 M€ de primes versées au titre de la performance des systèmes d'épuration.

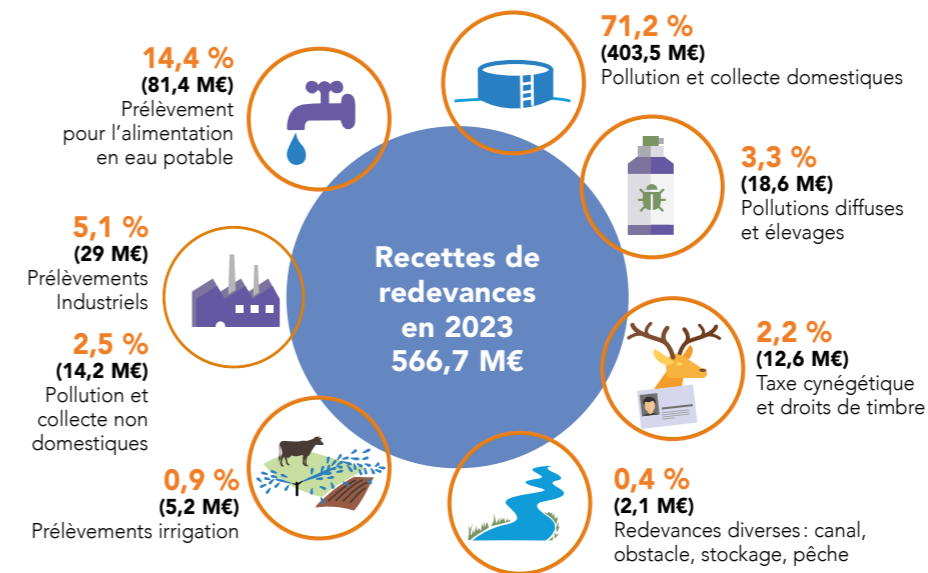


- 10,4 M€ Eau potable
- 5,2 M€ Lutte contre les pollutions
- 4,4 M€ Restauration des milieux aquatiques, gestion concertée, animation
- 0,8 M€ Primes de performance épuratoire



LES REDEVANCES

UNE JUSTICE FISCALE ÉTROITEMENT CONTRÔLÉE



La justice fiscale est une priorité de l'agence de l'eau. Pour y répondre, l'activité de contrôle fiscal est un impératif. Il poursuit quatre finalités: la protection de l'environnement, la répression d'éventuels comportements frauduleux, la dissuasion d'omettre de déclarer ou de ne pas payer ses redevances, la nécessité d'assurer les recettes dont l'agence a besoin pour financer les porteurs de projets. Le contrôle fiscal permet en effet de sanctionner tout comportement en infraction avec les obligations fiscales, d'envoyer un signal fort tendant à prévenir toute velléité d'infraction et de minimiser les impacts environnementaux dus aux rejets de pollution ou à des prélèvements dans les milieux aquatiques.

Au final, le nombre de contrôles fiscaux notifiés en 2023 est de 183 qui ont conduit à des redressements fiscaux à hauteur de 2,71 M€.

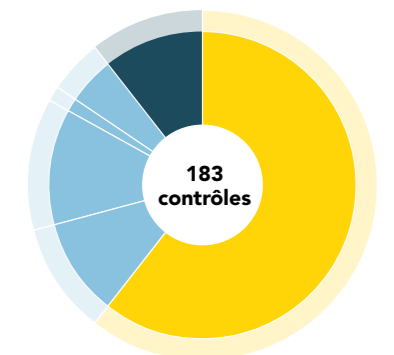
La recherche de nouveaux redevables a permis de créer 366 dossiers, tous types de redevances confondues, et d'identifier 126 nouveaux redevables pour un montant cumulé de redevances de 201 175 €.

Chiffres

566,7 M€
de recettes de redevances émises en 2023.

98 %
des redevables ont choisi la télé-déclaration en 2023.

183
contrôles fiscaux ont été menés à terme en 2023 pour un redressement fiscal de 2711 k€.

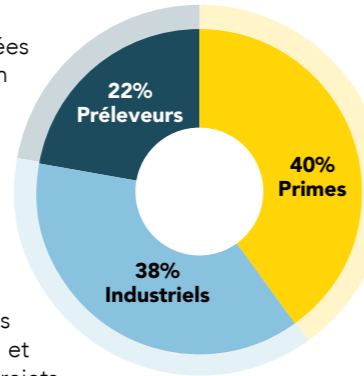


- 110 contrôles sur la pollution et collecte domestique
- 53 contrôles sur les prélèvements (19 collectivités, 22 irrigations et canaux, 3 hydroélectricité et 9 industries)
- 20 contrôles sur la pollution et collecte industrielle

172 contrôles métrologiques ont été réalisés en 2023 pour fiabiliser les assiettes de redevance et de primes (activité identique à celle de 2022).

68 contrôles concernent les primes pour épuration versées aux collectivités (39,5 %), 66 les redevances de pollution industrielle (38,4 %) et 38 les redevances pour prélèvement d'eau (22,1 %). Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés en l'absence de comptage par les collectivités, les industriels et les irrigants, diagnostics de fonctionnement des dispositifs de comptage existants ;
- contrôles des dispositifs d'auto-surveillance des rejets installés sur les stations d'épuration urbaines et industrielles, campagnes générales de mesures des rejets industriels ;
- audit des laboratoires des collectivités et des industriels, non accrédités COFRAC, réalisant des analyses environnementales sur les rejets.



6 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont été habilités en 2023 pour réaliser les contrôles sur site des dispositifs d'auto-surveillance au titre du suivi régulier des rejets (dont 1 SATESE), ce qui porte le total à 29 le nombre d'organismes habilités. 5 organismes ont également été habilités pour réaliser les diagnostics sur site des dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel, ce qui porte le total à 17 organismes habilités.

235 manuels d'auto-surveillance de systèmes d'assainissement urbains de plus de 2000 équivalent-habitants ont été expertisés en 2023, soit 25 % de plus qu'en 2022. Seulement 30 étaient conformes au modèle national et ont pu être signés en l'état par l'agence (12,8 %). Enfin, 2 nouveaux industriels ont reçu leur agrément pour que leur redevance de pollution soit calculée selon le régime du suivi régulier des rejets (SRR).

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent chaque année le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Depuis 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'actions des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Recherche de redevables sur les golfs

En 2023, une campagne de recherche de redevables a été menée spécifiquement sur l'activité des golfs. 99 structures ont été interrogées (96 golfs et 3 gazonnières) avec la participation active de la fédération française de golf qui a appuyé cette démarche auprès des golfs et a contacté de nombreuses structures pour seconder les relances de l'agence.

11 nouveaux interlocuteurs ont ainsi été identifiés dont 6 sont redevables pour un montant total de 11221 €. Les 5 interlocuteurs non redevables, avec des volumes prélevés inférieurs au seuil technique de redevabilité (10000 m³ par an hors ZRE, 7000 m³ en ZRE), resteront interrogés afin de suivre l'évolution de leur prélèvement.

Enfin, 5 autres établissements prélèvent de l'eau à partir de leur propre ressource mais ne feront pas l'objet d'un suivi en raison de leur faible consommation d'eau (inférieure à 2000 m³ par an), très inférieure au seuil de redevabilité. Les autres établissements ont recours exclusivement à l'achat d'eau (réseau d'eau public, canaux d'irrigation, ...) et ne sont donc pas concernés directement par la redevance, ou ne sont plus en activité.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 2234 collectivités gèrent 5045 réseaux d'eau potable.

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 92,3 % des collectivités

Parmi les 4848 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1111 ont un rendement insuffisant dont 489 sans plan d'action (287 disposent encore d'un délai pour le réaliser).

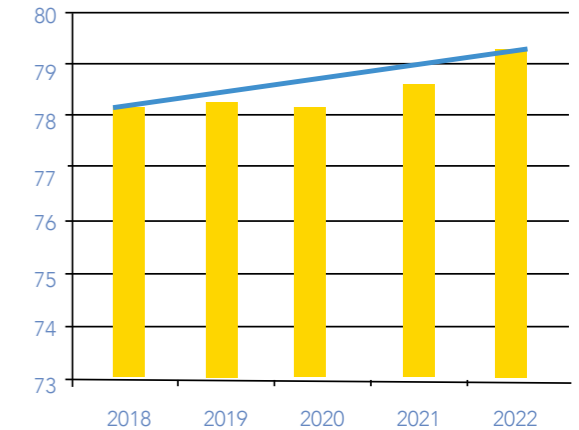
Le rendement moyen déclaré est de 79,2 %

Le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 85 %. Les réseaux dont le rendement est inférieur à cette cible ont un rendement moyen de 68,1 %, avec dans ces situations un tiers de l'eau mise dans le réseau qui est perdu dans les fuites !

En conséquence, la redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour 445 réseaux ce qui représente un montant de majoration total de 1,6 M€.

Au final en 2023 (données de 2022), **90,7 % des réseaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont conformes à l'ensemble des exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable**, contre 90,5 en 2022, 89,3 en 2021, 87 % en 2020 et 85 % en 2019.

Évolution du rendement moyen pondéré* sur la période 2014 – 2022



*seuls les rendements des services déclarant un rendement vraisemblable ont été retenus

POINT DE VUE



Président de la Chambre d'agriculture de la Drôme

Jean-Pierre ROYANNEZ

L'agriculture contribue aux efforts d'économies d'eau

Rappelons-le, il n'y a pas de vie sans eau, et pas d'agriculture non plus ! Le monde agricole est au cœur des questions d'économie d'eau et de réduction des prélèvements ; l'adaptation du matériel, l'évolution des pratiques culturales, la qualité de la ressource sont des sujets majeurs, sur lesquels nous devons coopérer. Lancé en 2023, le Plan eau de l'État mobilise des fonds très importants pour innover, soutenir la recherche, améliorer la gestion de l'eau durant les périodes de sécheresse. Financé par les agences de l'eau, il n'est évidemment pas sans répercussions sur les redevances qu'elles perçoivent. À l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, nous avons accepté que le taux de redevance de la profession agricole soit augmenté, dans des proportions ramenées à l'hectare irrigué parfaitement acceptables. Compte tenu des aides à la fois techniques et financières dont nous bénéficions, supérieures à notre fiscalité, il nous est apparu normal de contribuer à l'équilibre du budget de l'agence de l'eau et au combat de la sobriété hydrique.

LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Vallée de l'Isère

DE NOUVEAUX SAGE EN ÉMERGENCE

En 2023, 2 nouveaux SAGE ont été approuvés par arrêté préfectoral: le SAGE de la nappe des Grès du Trias inférieur et le SAGE Prunelli Gravonna golfe d'Ajaccio.

Plusieurs CLE ont décidé d'engager leur SAGE dans une procédure de révision, en intégrant une réflexion prospective dans le contexte du changement climatique et en tenant compte des attendus du SDAGE 2022-2027. La stratégie révisée du SAGE de l'Arc provençal a en particulier été présentée au comité d'agrément en 2023.

En 2023, 2 nouveaux projets de SAGE ont émergé localement, sur les bassins de la Cèze et de l'Or en Occitanie. Leur périmètre reste à arrêter, comme ceux de 3 SAGE en émergence identifiés nécessaires dans le SDAGE (sur les 6 restant à élaborer).

La CLE du SAGE Durance a été constituée et s'est réunie pour la 1^{ère} fois en 2023, marquant officiellement le démarrage de l'élaboration de ce grand SAGE nécessaire.



La Durance

Création de l'EPTB Isère et des EPAGE en gestation

Après plusieurs années de travail et de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, le projet de création de l'EPTB Isère a été présenté par l'association du bassin versant de l'Isère (ABVI) au comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée au mois d'octobre 2023. Le bassin versant de l'Isère, constitué de 12 sous bassins versants, est identifié comme un secteur prioritaire pour la création d'un EPTB par le SDAGE 2022-2027. Une fois la procédure de création terminée, cette

nouvelle structure exercera des missions de coordination, animation, information et conseil en matière de gestion du grand cycle de l'eau.

Un autre projet d'EPTB, sur les nappes de la plaine du Roussillon, ainsi que 3 projets d'EPAGE, sur les sous bassins versants de l'Isère en Tarentaise et en Combe de Savoie, et sur le bassin versant du Fier et du lac d'Annecy, ont également été présentés au comité d'agrément en 2023.

Chiffres

38 SAGE approuvés au total sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, et 3 en cours d'élaboration.

5 SAGE en émergence dont 3 identifiés « SAGE nécessaires » dans le SDAGE.

2 nouveaux EPTB et **3** nouveaux EPAGE sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit au total à fin 2023, 20 EPTB et 20 EPAGE.

1 réunion des Présidents de CLE du bassin Rhône-Méditerranée organisée en mai 2023, sous la présidence de M. Saddier.

4 réunions régionales d'information sur le lancement de la préparation des « États des lieux » 2025

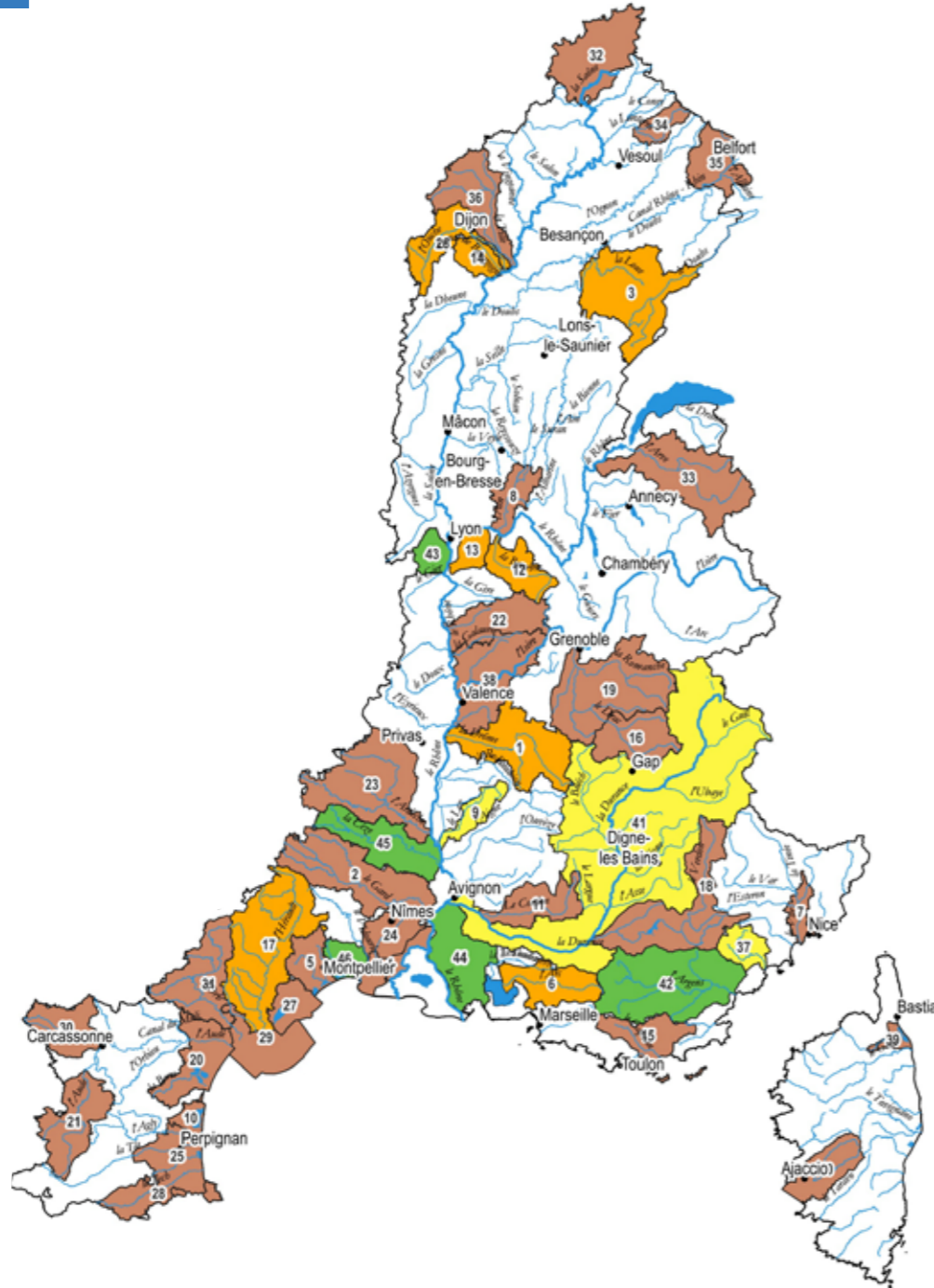
État d'avancement des SAGE

(fin 2023)

Source des données : GEST'EAU

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)
- En émergence

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Lez
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon-Coulon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Liers Valloire*
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon*
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 34 - Nappe du Breuchin*
- 35 - Allan*
- 36 - Tille*
- 37 - Siagne*
- 38 - Bas-Dauphiné plaine de Valence*
- 39 - Etang de Biguglia
- 40 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio
- 41 - Durance*
- 42 - Argens*
- 43 - Yzeron-Garon*
- 44 - Crau-Vigueirat*
- 45 - Cèze
- 46 - Or



* SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE

Eau et urbanisme : un plan d'action pour renforcer les synergies sur le bassin Rhône-Méditerranée

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE et du PGRI Rhône-Méditerranée 2022-2027 et pour répondre à l'enjeu d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique, les services de bassin, DREAL et agence de l'eau, ont élaboré un plan d'action "Eau et Urbanisme", en associant des acteurs de l'eau et de l'urbanisme volontaires.

Ce plan d'action a pour ambition de favoriser une gestion intégrée des enjeux de l'eau et de l'urbanisme et de développer les relations et synergies entre ces deux politiques et les acteurs qui les mettent en œuvre.

Porté par la préfète coordonatrice de bassin et diffusé fin 2023, il s'adresse à un large panel d'acteurs : services de l'État et agence de l'eau, élus locaux et services techniques des collectivités, structures porteuses de SAGE et de SCoT...

Il est structuré en quatre axes comprenant une vingtaine d'actions d'appui méthodologique, de rapprochement des acteurs, d'acculturation et de sensibilisation pour favoriser la bonne prise en compte des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les politiques d'aménagement des territoires.

La mise en œuvre de ce plan d'action, qui nécessite l'implication de tous, fera l'objet d'un suivi et d'une animation par les services du bassin.

Ce plan d'action est disponible en ligne sur : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr (rubrique actualités)



POINT DE VUE



Élue du Département de la Savoie

ANNICK CRESSENS

Un nouvel EPTB au service d'une plus grande solidarité territoriale

L'Isère était le dernier grand affluent du Rhône non encore couvert par un Établissement public territorial de bassin (EPTB). Depuis 2018, les Départements de Savoie, Isère, Drôme et Hautes-Alpes, ainsi que les élus des collectivités concernées, se sont réunis pour imaginer une gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire et préfigurer l'EPTB. Cette démarche de coopération interdépartementale s'est concrétisée à travers l'Association du bassin versant de l'Isère (ABVI) et arrive en phase finale. Le comité de bassin nous a en effet donné un avis favorable en octobre 2023, ce qui préfigure d'une création effective à l'été 2024.

Notre objectif est véritablement de redoubler de solidarité territoriale, notamment sur la question de la ressource en eau, une question de plus en plus prégnante dans nos régions. Il est en effet fondamental de prévenir les conflits d'usage face à des besoins divers et qui ne se mobilisent pas au même moment.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

UNE ANNÉE DENSE EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

L'action internationale soutenue par l'agence en 2023 a porté sur 60 projets financés dans une vingtaine de pays, pour un budget de 5,3 millions d'euros. Ces programmes de développement durable visent à améliorer l'accès public à l'eau et à l'assainissement.

Cependant, une partie de ces nouvelles actions ne pourra pas être lancée. En effet, suite au coup d'État survenu au Niger et aux difficultés diplomatiques avec le Burkina Faso, la France a décidé d'interrompre ses aides publiques au développement vers ces pays. Après le Mali en 2022, toutes les aides des agences vers ces territoires sahéliens sont interrompues et soldées au niveau de réalisation des projets.

L'année 2023 a également été marquée par des programmes individuels d'envergure, chacun entraînant l'organisation de missions d'évaluation :

- le lancement à Tata au Maroc, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, d'un mécanisme de réutilisation des eaux usées traitées, ultime étape de l'unité de traitement des eaux usées urbaines mise en œuvre par la coopération décentralisée entre les deux villes ;
- l'investissement du Conseil Départemental du Doubs dans un programme d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire au nord du Sénégal ;
- la finalisation par MEDAIR et le Syndicat des eaux du Sud Valentinois du bloc central d'un futur réseau d'eau potable pour la commune rurale de Marolinta, dans le grand sud aride de Madagascar (voir photo ci-contre).

L'eau, invitée à la conférence des Nations-Unies

Pour la première fois depuis 46 ans, l'ONU a organisé une séance sur l'accès à l'eau dans le monde. Elle a rassemblé du 22 au 24 mars 7000 participants, 80 ministres et 12 chefs d'état. A mi-parcours de l'échéance 2030, l'examen de situation sur l'ODD n°6 révèle un bilan plus que mitigé : atteindre l'objectif nécessitera de multiplier par 4 les investissements consentis jusqu'alors.

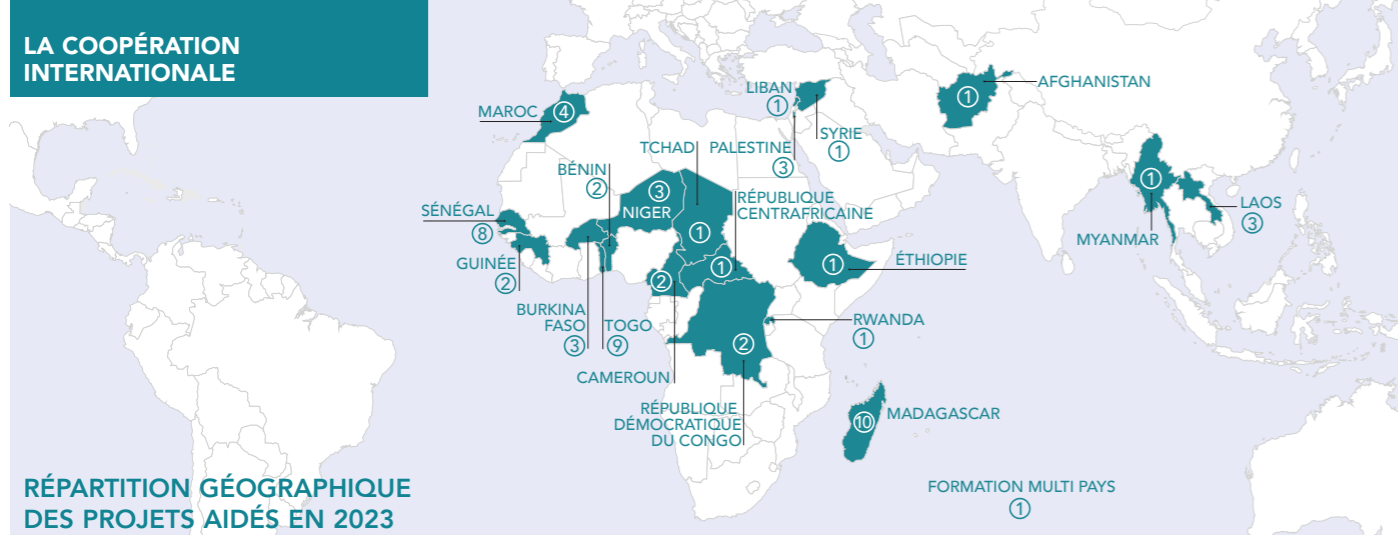
Chiffres

60 projets solidaires soutenus par l'agence en 2023 (48 en 2022).

5,3 M€ d'aides accordés en 2023.

20 pays bénéficiaires de projets de solidarité financés par l'agence.

Évaluation par l'agence du programme d'alimentation en eau RANO AINA - Marolinta - Madagascar



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS AIDÉS EN 2023

Séismes en Syrie et au Maroc: 180 000 € d'aides d'urgence mobilisés par l'agence en soutien aux populations

Les financements de l'agence ne concernent pas les situations de conflit armé telles qu'on les rencontre en Ukraine, au Sud Soudan, dans la bande de Gaza ou encore au Yémen. Néanmoins, notre dispositif d'aide d'urgence a été mobilisé à deux reprises cette année. Tout d'abord, en Syrie, suite au double séisme survenu le 6 février à la frontière turque, puis au Maroc après le tremblement de terre du 8 septembre qui a touché le territoire de l'agence de bassin hydraulique de Souss Massa, avec laquelle l'agence est jumelée.

La distribution de kits d'urgence aux populations et la reconstruction des infrastructures pour l'accès à l'eau et à l'assainissement ont permis, dans les deux cas, de soutenir les populations lourdement impactées, via des ONG spécialisées, dans des zones rendues difficiles d'accès.

POINT DE VUE



Clémence RAPHANEL

Adjointe aux finances et à la coopération décentralisée, ville d'Agde.

Tata : la préservation d'un écosystème oasien très fragilisé par le réchauffement climatique

Depuis 15 ans, la ville d'Agde et la Communauté d'agglomération Hérault Montpellier (CAHM) entretiennent une coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et l'assainissement avec la commune territoriale de Tata au Maroc.

Un réseau d'assainissement liquide a été déployé en 3 tranches sur les quartiers périphériques. Ce ne sont pas moins de 40 km de canalisations qu'il aura fallu créer entre 2013 et 2023 pour connecter au réseau principal les quatre douars, situés au cœur et en bordure de l'oasis de Tata. La prochaine étape est l'extension de la station d'épuration et la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'une ceinture verte afin de lutter contre l'avancée du désert.

Voir le sourire des habitants, heureux de bénéficier de ce nouveau service, et surtout constater que les enfants ne jouent plus au milieu des écoulements des eaux grises est une véritable satisfaction. Notre intervention est concrète. La « coop déc » est une source d'échanges qui nous apprend beaucoup sur des pratiques ancestrales de peuples qui connaissent la préciosité de l'eau.

C'est tout naturellement que la CAHM s'est également engagée à accompagner la commune de Diembering, au Sénégal, dans son projet d'assainissement liquide.

Tout reste à faire au sein de ce vaste territoire. C'est pourquoi une coopération tripartite Tata, Diembering et CAHM se dessine pour promouvoir le dialogue Sud-Sud et capitaliser sur la réussite des Tataouis.

LA CONNAISSANCE



Grotte de Gourner (Isère)

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU : LA CONNAISSANCE PROGRESSE

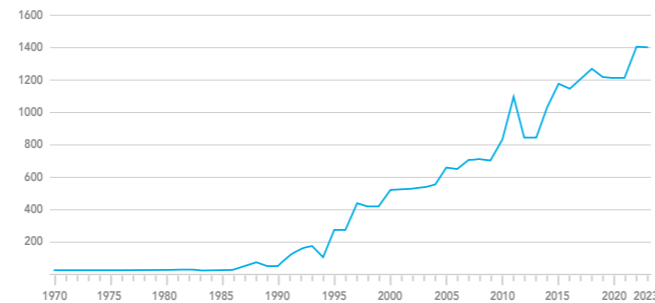
Le suivi de la qualité des eaux, une des missions de l'agence de l'eau, a connu une forte évolution depuis les 2 dernières décennies tant sur le nombre de stations de suivi que de paramètres analysés. **En 2023, 1793 stations de suivi sur les cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines ont fait l'objet, plusieurs fois dans l'année, de prélèvements, d'analyses physico-chimiques et/ou de déterminations biologiques.** Au total, près de 6,6 millions de données ont été produites, contrôlées, bancarisées et mises à disposition sur les banques nationales (ADES, Naïades).

Avec l'évolution de la réglementation et grâce à l'amélioration des performances des laboratoires, le nombre de paramètres analysés à chaque prélèvement a lui aussi augmenté depuis le début des suivis en 1970, passant d'une vingtaine à environ 1400 aujourd'hui, soit une multiplication par 10000 du volume annuel de données produites entre 1970 et 2023.

Par ailleurs, des suivis complémentaires sont réalisés par des maîtres d'ouvrage locaux, conseils départementaux, syndicats de rivières, EPCI..., avec le soutien financier de l'agence. **En 2023, ce sont plus de 551 000 données qui ont pu être bancarisées par l'agence.**


Sur les eaux côtières, le long des 2200 km de côtes méditerranéennes continentales et de Corse, l'agence a soutenu l'acquisition de données sur l'état écologique des herbiers de Posidonie (25 stations), des récifs coralligènes (93 stations), des poissons (50 stations) ou encore des macro-algues, ainsi que la caractérisation des pressions liées aux usages maritimes et aux aménagements d'ouvrages littoraux, en maîtrise d'ouvrage ou par des tiers, pour un budget total de 1,78 M€.

Évolution du nombre de paramètres surveillés depuis 1970 en eaux de surface continentales et eaux souterraines



État des eaux souterraines : des fiches en ligne

Pour valoriser les gros volumes de données, en complément des synthèses mises à disposition annuellement sur les sites Internet des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, l'agence a développé pour chaque station de suivi, des fiches en ligne sur les différentes catégories de paramètres (physico-chimie, micropolluants minéraux, pesticides, PFAS...), sous forme de tableaux, de graphiques, de chroniques historiques.

 Pour consulter ces fiches qualité :



SOUTENIR LA RECHERCHE ET DIFFUSER LES RÉSULTATS

Production d'hydrogène vert : quels impacts sur la ressource en eau ?

Afin d'anticiper les situations de tensions que pourrait entraîner la production d'hydrogène vert par électrolyse sur la ressource en eau et leurs incidences sur les milieux aquatiques et les usages de l'eau, l'agence de l'eau a confié la réalisation d'une étude au cabinet Ecodécision pour disposer d'éléments techniques et prospectifs sur les éventuels impacts de cette production à l'échelle des sous-bassins versants. La production d'hydrogène par électrolyse devrait en effet occuper une place importante dans le mix énergétique dans les années à venir. Or, le processus nécessite l'exploitation de la ressource en eau dont il importe de tenir compte au regard des défis actuels et futurs de préservation de la ressource en eau en contexte de changement climatique.

Après une analyse des différentes techniques de production d'hydrogène et leurs utilisations de l'eau, cette étude identifie les sous-bassins et les eaux souterraines, d'ores et déjà en tension d'un point de vue de la quantité d'eau disponible, sur lesquels des projets de production d'hydrogène sont connus à ce jour ou pourraient se développer à plus long terme pour répondre aux besoins de décarbonation des plus gros sites industriels. Sur ces secteurs, il importe d'évaluer la compatibilité de la demande en eau pour la production d'hydrogène avec la ressource disponible et les besoins des autres usages et des milieux aquatiques. Cette connaissance doit intervenir en amont des projets et dans le cadre des projets territoriaux de gestion de la ressource.

Journée eau et connaissance : « Eaux souterraines le maillon invisible d'une seule et même ressource »

Cette journée annuelle de restitution des travaux de recherche soutenus par l'agence a porté en 2023 sur les eaux souterraines afin de mettre en avant l'unicité de l'hydrosystème et souligner la nécessité de l'approche systémique pour mieux préserver les eaux souterraines. Organisée le 11 décembre à Lyon, elle a réuni près de 150 personnes (laboratoires de recherche, services de l'état et collectivités, bureaux d'études et gestionnaires de la ressource). Des chercheurs des Universités de Lyon, de Grenoble, d'Aix-Marseille, le BRGM et l'École des mines de St Étienne sont intervenus. Au programme : les connexions entre les milieux superficiels et souterrains et notamment les transferts de substances polluantes depuis le Rhône vers les nappes d'accompagnement, mais aussi la question de la quantité à travers les connexions des eaux souterraines avec les zones humides et les rivières, les outils qui permettent de quantifier ces échanges et les moyens de les restaurer, le tout dans un contexte de changement climatique où la vulnérabilité des milieux aquatiques superficiels dépend souvent de celle des eaux souterraines. Retrouvez les présentations sur www.eaurmc.fr (rubrique Événements passés)

Chiffres

15 projets de recherche *nouvellement soutenus*

30 études de connaissance générale

5,5 M€ engagés par l'agence de l'eau

JOURNÉE MER 2023 : DES AMBITIONS ENCORE PLUS LARGES !



La 10^e édition de la journée mer, organisée le 22 juin à Marseille, a réuni 140 partenaires en provenance des collectivités territoriales, de structures de gestion, des services de l'État, d'ONG, de scientifiques et du monde économique.

Elle a permis de partager le nouveau bilan de l'état de santé des eaux côtières, actualisé tous les deux ans, et d'organiser un atelier d'échanges, avec la communauté scientifique, consacré aux enjeux de connaissance et de recherche pour les eaux du large, un nouveau territoire d'intervention qui soulève la question de l'amélioration générale des connaissances en cohérence et complémentarité avec les démarches déjà engagées et l'ensemble des acteurs impliqués.

Visant à articuler connaissance et action, cette journée était consacrée également à un bilan du 11^e programme d'intervention de l'agence, suivi de 4 ateliers participatifs pour recueillir les attentes des participants pour le futur 12^e programme d'intervention dans les domaines de l'amélioration de la qualité des eaux, de la préservation et la restauration de la biodiversité, de la mobilisation des acteurs et l'amélioration de la gouvernance de la zone littorale et marine.



Des arguments mis à disposition des décideurs pour protéger et restaurer le milieu marin : Et si la Méditerranée était un atout pour votre territoire ?

Le nouveau livret argumentaire de l'agence destiné aux décideurs du littoral et du milieu marin aborde, au travers de chiffres clés, de témoignages et d'exemples d'actions à mettre en œuvre, toutes les bonnes raisons pour préserver et restaurer la Méditerranée. La mer, c'est un potentiel de développement et d'attractivité,

un milieu favorable à la biodiversité, une solution pour atténuer les effets du changement climatique, des bénéfices pour la santé humaine et un moyen pour faire des économies dans les finances locales. 35 pages illustrées pour bien comprendre qu'une Méditerranée en bonne santé, c'est l'affaire de tous, sur terre comme en mer. À consulter sur www.eaurmc.fr (rubrique Connaissance)

LA SENSIBILISATION



Container sur les enjeux de l'eau, installé lors du Festival Entre Rhône et Saône, à Lyon en juillet.

INFORMER, MOBILISER, RENDRE VISIBLES LES ACTIONS ET LES RÉSULTATS

Le changement climatique et l'eau sont en tête des préoccupations environnementales des Français. Et 7 Français sur 10 se disent plus inquiets qu'avant concernant la disponibilité en eau. C'est ce que révèle le baromètre d'opinion des Français sur l'eau réalisé en 2023 par les agences de l'eau en partenariat avec le ministère de la Transition écologique. En écho à la prise de conscience grandissante des enjeux de l'eau, l'agence est fortement sollicitée pour répondre à la presse (plus de 150 demandes spontanées de journalistes en 2023) mais aussi à des acteurs du monde économique ou associatif de plus en plus désireux d'intégrer l'enjeu de l'eau dans leurs événements internes ou externes. Cette reconnaissance de l'expertise de l'agence est notamment le fruit d'une communication active pour mieux faire connaître les enjeux de l'eau et de la biodiversité, pour rendre visibles l'agence et ses missions, les solutions qu'elle apporte et les résultats sur les territoires. L'agence déploie un large éventail d'actions de communication multi-cibles (collectivités, monde économique, associatif, scientifique mais aussi presse et grand public) et multi-canaux : magazine, plaquettes, emailing, réseaux sociaux, télévisions, événements, remises de distinction « Rivière en bon état »...

Une programmation événementielle riche

Parmi les temps forts de 2023, l'agence a organisé 2 journées d'échanges sur la thématique « Eau et agriculture » à Mâcon et à Avignon afin de réfléchir collectivement aux outils, aux innovations et aux champs des possibles pour construire l'agriculture de demain. Elle a également été à l'initiative d'un grand colloque intitulé « Ça chauffe, économisons l'eau! », en octobre à Lyon, pour porter le discours sur la nécessité de changer notre rapport à l'eau face au changement climatique et mobiliser pour agir plus vite plus fort afin de réduire notre consommation d'eau.

Des actions presse très relayées

En 2023, l'agence a organisé 2 conférences de presse qui ont connu une forte audience. En mars, 34 journalistes ont participé en présentiel à Lyon, ou en visio, à un point presse sur l'évolution des débits du Rhône sous changement climatique, ce qui a généré 110 retombées. Une 2^e conférence, organisée à l'issue du vote du Plan de bassin Rhône-Méditerranée d'adaptation au changement climatique, le 8 décembre, a réuni 30 journalistes générant 54 articles.



Élus et décideurs économiques, près de 550 participants réunis à Lyon, le 3 octobre sur la thématique "Eau et changement climatique".

• 1 nouveau film d'animation sur les eaux souterraines



Intitulé « Eaux souterraines: invisibles mais vitales, préservons-les! », ce film explique en 4 minutes l'interaction des eaux souterraines avec les cours d'eau et leur rôle stratégique pour l'eau potable et la biodiversité dans le contexte de changement climatique. Il donne aussi les clés pour savoir comment les préserver face aux menaces auxquelles elles sont exposées (pollutions, urbanisation et aménagements, prélèvements excessifs et changement climatique).

Retrouvez tous les films de l'agence sur sa chaîne Youtube [Sauvonsleau](#)

Sensibiliser le grand public

• Les agences de l'eau sur France Télévisions: 230 millions de vues

Réitérant l'expérience de 2022, les 6 agences de l'eau sont passées à l'antenne durant l'été 2023 grâce à la diffusion de spots courts sur France Télévisions, à des horaires de grande écoute. L'objectif? Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau face au changement climatique et montrer des solutions d'adaptation sur les territoires. 30 spots « A la source » de 56 secondes ont ainsi été produits par les agences, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Grâce à 200 diffusions, cette opération comptabilise 230 millions de vues (sources Kantar et Médiamétrie).

• Saison 2 du podcast En immersion: 60 000 écoutes

Les agences de l'eau ont poursuivi leur présence dans l'univers du podcast avec 12 nouveaux épisodes pour un voyage au fil des rivières emblématiques de France. Cette 2^e saison connaît un fort succès avec 60000 écoutes, fin 2023.

Retrouvez tous les épisodes gratuitement sur Ausha, Deezer, Spotify et Itunes.



• L'agence, partenaire de festivals grand public

En parallèle de sa célèbre Fête des Lumières, la Ville de Lyon a choisi de célébrer tous les ans ses 2 fleuves avec le « Festival Entre Rhône et Saône ». L'agence de l'eau a renouvelé son partenariat pour la 2^e édition et a participé à la programmation: conférence, exposition et containers d'affichage sur les espaces publics.

Chiffres

3,8 M€ d'aides ont été accordés pour 125 opérations de communication et d'éducation à la préservation des milieux aquatiques.

11 événements

organisés en 2023, dont 5 commissions géographiques, 1 matinée eau et industries, 1 colloque Eau et changement climatique, 2 journées techniques Eau et agriculture, 1 journée sur la Méditerranée et 1 séminaire sur les eaux souterraines... rassemblant au total plus de 2000 participants.

18 opérations auprès de la presse

menées par l'agence en 2023 et **418** retombées, chiffre en légère baisse comparé à 2022.

3 numéros

du magazine « Sauvons l'eau ».

12 000 abonnés

au compte LinkedIn de l'agence (+ 3500, comparé à 2022) et **6 500** au compte twitter @SauvonsLeau.

LES MOYENS



LES ODD AU CŒUR DE NOTRE ORGANISATION

L'agence de l'eau est pleinement engagée dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'État. Au-delà de son action et de ses missions situées au cœur des politiques environnementales, elle intègre dans son fonctionnement même les dimensions sociales, environnementales et économiques. Cela se traduit notamment dans sa stratégie d'achat. Le service Achats et Affaires juridiques accompagne ainsi les directions et départements dans leurs procédures de marchés en intégrant dans leurs cahiers des charges des clauses permettant par exemple un meilleur accès aux petites et moyennes entreprises, ou des critères de choix d'ordre environnemental. La dimension sociale, intégrée quant à elle de manière systématique depuis 2022 dans tous les marchés supérieurs aux seuils européens, vise à favoriser l'insertion par l'emploi et s'appuie sur les compétences de structures locales spécialisées.

En 2023, la prise en compte de ces trois dimensions dans les achats s'est traduite par des exigences particulières notamment dans les marchés portant sur les prestations d'impression offset de documents, d'agence de voyages, ou encore sur les travaux de rénovation du bâtiment du siège et de la délégation régionale de Montpellier. Ces derniers ont fait l'objet d'exigences particulières sur le volet social (recrutement de personnes éloignées de l'emploi), mais aussi par la rédaction d'une charte d'engagements de réalisation d'un chantier exemplaire en matière d'écoresponsabilité, d'un lot spécifique de dépose propre et des exigences de réemploi sur le chantier des équipements déposés.

Par ailleurs, l'agence est très attachée à mener une politique active d'égalité professionnelle. Des sessions de sensibilisation ont notamment été proposées, auxquelles 80 % des agents ont participé. Dans le cadre de cette opération, l'établissement a été lauréat du Fonds Égalité professionnelle. Enfin, un index égalité pour renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a été instauré par la loi du 19 juillet 2023, avec pour but de contribuer à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. La note obtenue par l'agence est de 82/100.

Qualité : 20 ans de certification ISO9001

La démarche de management qualité initiée en 2003 concerne toutes les activités de l'agence : la planification et l'élaboration du SDAGE et du programme, la gestion des données de connaissance du territoire, l'instruction des redevances et des aides financières. Appliquée au siège ainsi que dans les quatre délégations régionales, la démarche repose sur une dynamique d'amélioration continue des pratiques, et une optimisation des moyens et des ressources financières, humaines et informatiques, dans un cadre réglementaire strict et un contexte environnemental évolutif. Pour la vingtième année consécutive, un organisme certificateur habilité a décerné à l'agence un certificat de conformité de ces pratiques managériales, aux exigences de la norme ISO9001.



Karine BONACINA

Un chantier de rénovation écoresponsable exemplaire

Compte tenu de la mobilisation des agents, construire un projet de bâtiment écoresponsable et durable pour nos nouveaux locaux nous a semblé une évidence. Nous avons souhaité travailler sur l'ensemble des leviers environnementaux. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur des prestataires locaux, afin de favoriser l'économie circulaire et de limiter notre production de carbone. Nous nous sommes engagés dans une démarche de réemploi, qui consiste à démonter proprement l'existant pour qu'il puisse être réutilisé ensuite. Ainsi, plutôt que de payer pour de nouveaux matériaux, le coût a servi à financer des emplois locaux. L'expérience, par sa nature pionnière, a été complexe mais très enrichissante. En outre, elle préfigure ce que seront les chantiers du futur.

Directrice de la délégation territoriale de Montpellier

[Voir le film "Ré-emploi, mode d'emploi" sur la chaîne Youtube Sauvonsleau](#)

Chiffres

Plafond d'ETPT* : **316,16**
stabilisé par rapport à 2022

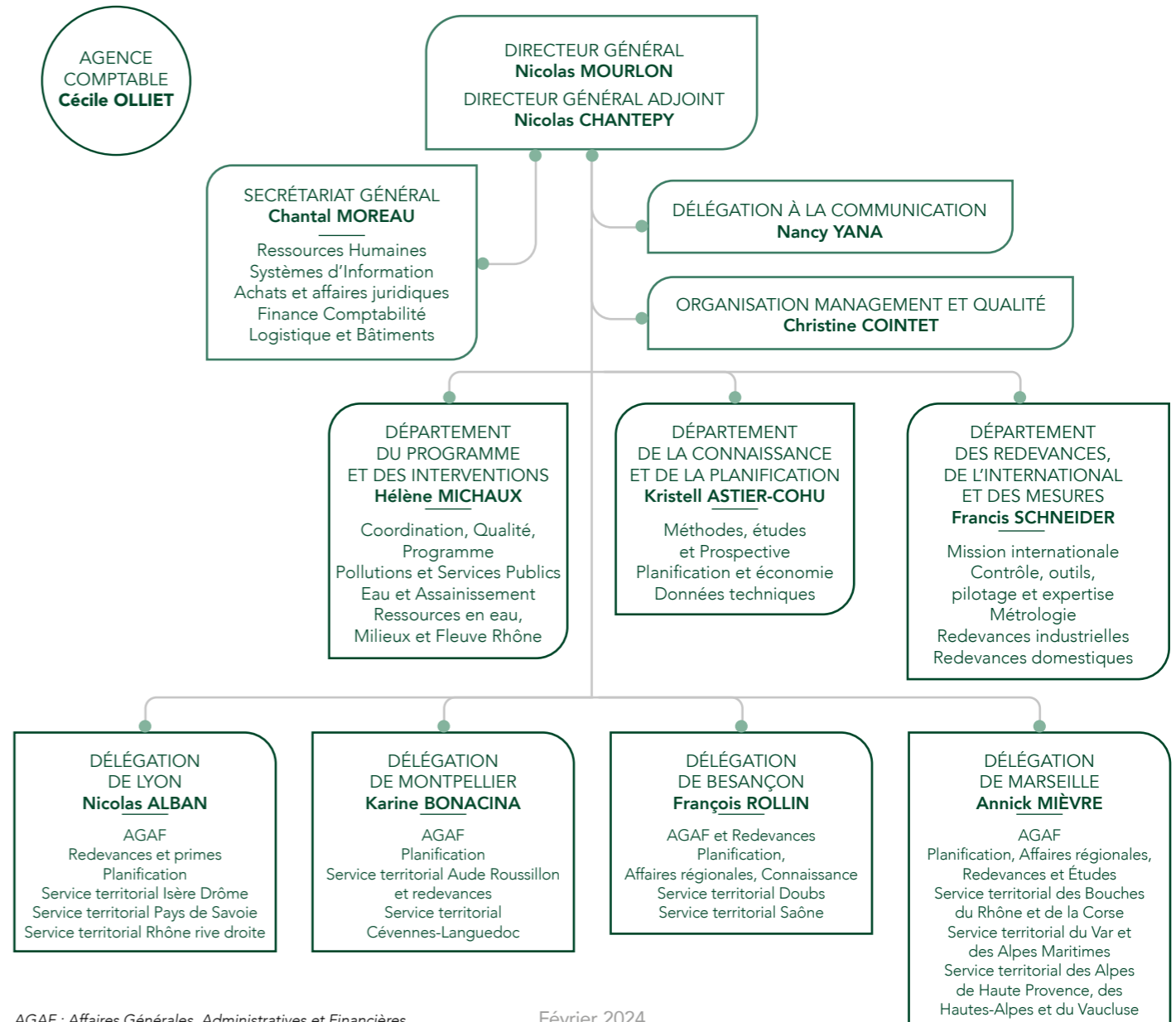
Taux d'atteinte du plafond d'ETPT : **99,9 %**
(NB : inchangé par rapport à 2022)

Budget formation : **210 000 €** réalisé

* ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé.

ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET SERVICES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



Réalisation du budget

(en euros)

	Autorisation d'engagements (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023	Exécution 2023	Taux d'exécution 2023
Interventions (hors contributions)	625 636 065	96%	555 255 921	95%	Recettes globalisées 548 904 224	98%
Investissement	8 658 282	91%	4 562 160	65%	Recettes fléchées 36 395 125	104%
Fonctionnement	8 463 832	87%	9 720 516	91%		
Personnel	27 850 163	96%	27 850 163	96%		
TOTAL	670 608 343	96%	597 388 759	94%	585 299 349	99%

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau!**



Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse CS90464
13207 MARSEILLE Cedex 01
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

650 rue Henri Becquerel - Bâtiment 2
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

